



PRÉFACE

SUR LA II. ÉPÎTRE

DE SAINT PAUL

AUX THESSALONIENS.

LA deuxième Épître de saint Paul aux Thessaloniens fut écrite de Corinthe, peu de tems après la première, l'an 52. ou 53. de JESUS-CHRIST. La conformité de la matière qui est traitée dans l'une, & dans l'autre, les explications qui se trouvent dans celle-ci, & qui sont des suites de ce qui est marqué dans la première; enfin les noms de Silvain, & de Timothée qui se lisent à la tête de l'une, & de l'autre, font juger qu'elles sont toutes deux écrites du même lieu, & à peu de distance l'une de l'autre. Saint Paul ayant demeuré dix-huit mois à Corinthe, a eu le loisir d'y recevoir des nouvelles de l'Eglise de Thessalonique, & de satisfaire aux difficultez que les Fidèles lui propoient.

L'Apôtre leur avoit témoigné par sa première Lettre une grande envie de les aller voir (a). n'ayant pû exécuter ce dessein, il y suppléa en quelque sorte par celle-ci qu'il leur écrivit.

Les inscriptions Grecques qui se lisent à la fin de cette Epître, portent qu'elle fut écrite d'Athènes, de même que la première; mais nous avons montré sur la première, que cela ne pouvoit être de celle-là, & que saint Paul étoit sorti d'Athènes, lorsque Timothée revint de Macédoine, & par conséquent celle-ci, qui est postérieure à la première, ne peut avoir été écrite d'Athènes, où S. Paul ne paroît pas avoir retourné. L'Auteur de la Synopse attribuée à S. Athanase, Oecuménius, & quelques Manuscrits Grecs (b), portent qu'elle a été envoyée de Rome. Mais on ne trouve

(a) 2. *Theſal.* 11. 17. 18. 111. 10. *Vide Chry-* | (b) *Vide var. Lett. Mill. ad calcem hujus Ep̄-*
ſt. in 2. Theſal. 1. homil. 1. p. 361. | *ſtola.*

dans cette Epître aucun caractère, qui favorise cette prétention. L'Apôtre n'y parle point de ses liens, d'ailleurs cela éloigne trop cette Epître de la première, qui fut constamment écrite de Corinthe, comme on l'a montré. Le Syriaque porte qu'elle fut envoyée de Laodicée de Pisidie par Tychique. Mais ce sentiment n'est fondé sur aucune preuve. Les inscriptions qui se lisoient dans les Exemplaires Latins, portent qu'elle fut envoyée *par Tite Diacre, & par Onésime*. Ce qui est certain, c'est qu'elle n'a pû être écrite par Onésime esclave de Philémon, puisqu'Onésime ne fut converti que long tems après l'envoi de celle-ci.

Grotius (a) a formé un système tout nouveau sur le sujet de cette Epître. Il prétend qu'elle a été écrite long-tems avant celle qui porte le titre de première aux Thessaloniens. Ce qui l'a fait mettre au second-rang, c'est qu'elle ne fut rendue publique que sous l'empire de Galba; & après l'extinction de la famille de Claude, dont étoit Caius, qui est marqué dans cette Epître sous le nom odieux d'homme d'iniquité, & qui a été pris jusqu'ici par les Commentateurs, pour l'Ante-Christ. La crainte qu'on avoit de cette redoutable famille, empêcha qu'on ne publiât si-tôt cette Epître. Et lorsqu'elle devint publique, on ne la plaça qu'à la fin du Recueil qui avoit déjà été fait des Epîtres écrites par S. Paul à des Eglises, & avant celles qui ne sont écrites qu'à des particuliers, lesquelles composoient comme un autre Volume.

Il croit qu'elle a été écrite à Jason Juif, parent de Silas, & de Timothée, & aux autres Chrétiens Judaïsans, qui s'étoient retiré de la Syrie, & de la Palestine, après la persécution excitée à la mort de saint Etienne (b), & qui étoient venus jusqu'à Thessalonique. Il prétend de plus que S. Paul avoit écrit quantité d'autres d'Epîtres que celles que nous avons, & qu'en particulier l'Apôtre en cite ici une qui étoit perdue (c): *Gardez les traditions que vous avez reçues de nous; soit par nos discours, soit par notre Lettre*. Il tire une preuve que cette Epître est la première de toutes celles de S. Paul (d) de ce qu'à la fin il dit à ceux qu'il écrit, de remarquer sa signature, & qu'il écrit ainsi à la fin de toutes ses Epîtres (e); ce qu'il auroit été superflu de faire remarquer à des gens qui auroient été accoûtumés à voir de ses Lettres. Grotius ajoute que S. Paul étoit persuadé que le Jugement dernier arriveroit bien-tôt, & durant sa vie; il regardoit Caius Caligula comme le précurseur de l'Ante-Christ, & Simon le Magicien comme l'Ante-Christ même, qui devoit se faire adorer, & s'élever sur tout ce qui porte le nom de Dieu. Il fixe l'époque de cette Epître à la seconde année de Caius.

(a) Grot. prolog. in 1. ad Thessal.

(b) Act. viii. 4. Confer 2. Thess. i. 11. 12.

(c) 2. Thess. 11, 15.

(d) Grot. prolog. in 2. Thessal.

(e) 2. Thessal. 111.

Il faudroit un long discours pour renverser tout ce systême de Grotius. Des Auteurs Protestans même l'ont fait avec succès (a). Il n'est suivi que je sache, de personne dans toutes ses parties. Il est évident par le Texte de cette seconde Epître, qu'elle est une suite, & une dépendance de la première, & qu'elle a été écrite peu de tems après elle. On a démontré que la première avoit été écrite de Corinthe, & sous l'Empire de Claude. Il faut donc mettre celle-ci vers le même tems. Toute l'antiquité Chrétienne a reconnu ici l'Ante-Christ, qui doit paroître avant le Jugement dernier. Grotius n'y reconnoît que Caligula, & Simon le Magicien, qui doivent persécuter l'Eglise, l'un par la force, & l'autre par les prestiges, & ses faux miracles, avant le jour de la ruine de Jérusalem, qu'il prétend être ici désignée sous le nom de *jour du Seigneur* (b).

Nous avons montré dans le Commentaire, que Néron, & Simon le Magicien, sont la figure, l'un du méchant, qui opère le mystère d'iniquité (c), & l'autre de l'ennemi de Dieu, qui doit s'élever au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu (d); & que la révolte des Juifs contre les Romains, est la figure de la dernière révolte des peuples contre l'Empire Romain, & de l'apostasie des Chrétiens contre JESUS-CHRIST, & contre son Eglise (e); comme la guerre des Romains contre les Juifs, & la ruine de leur ville, & de leur temple, sont les symboles de la vengeance que le Seigneur doit exercer contre les méchans à la fin du monde (f). Ces symboles, & ces figures bien loin de diminuer, ou d'affoiblir la certitude de ce terrible événement que nous attendons, en est au contraire une preuve indubitable. Il est peu de grands événemens de la Religion Chrétienne, que Dieu n'ait fait représenter en figure dans des faits de l'ancien Testament. Ainsi nous avons des prophéties de deux sortes qui prouvent la certitude du Jugement dernier: des prophéties verbales, & des faits prophétiques; les prophéties verbales sont dans les écrits des Prophètes, dans l'Evangile, & dans S. Paul; les faits prophétiques nous sont conservez dans l'histoire de Joseph, & dans les autres qui ont écrit de la guerre des Juifs.

Ce systême se soutient parfaitement. Cette seconde Epître fut écrite à Corinthe quelques mois après la première aux Thessaloniens, l'an 52. ou 53. de JESUS-CHRIST, & 13. de Claude. La ruine de Jérusalem n'étoit pas si proche que la croyoient les Thessaloniens. Elle ne devoit arriver qu'à dix sept, ou dix-huit ans de là. Le mystère d'iniquité s'opéroit dès le tems de Claude dans Néron, & dans Simon le Magicien, qui

(a) Vide Bochari *Epist. ad D. Sarrau. inter opera* t. 3. p. 1044. Edit. Leid. Vide & Henric. *Morus* l. 2. c. 21. *Simplicium*, pag. 7. *Ufer*.
(b) 4. *Thessal.* 11. 10.

(c) 2. *Thessal.* 11. 7.
(d) *Ibidem* 11. 3, 4.
(e) 2. *Thessal.* 11. 3.
(f) *Ibidem* 11. 2.

parurent dans la suite. Néron dans les commencemens de son regne, fut comparable aux meilleurs Princes. Son iniquité demeura cachée pendant quelques années. Mais enfin elle se déclara. Le mystère d'iniquité fut révélé à tout le monde. Alors parut Simon le Magicien (a), cet homme de péché, cet enfant de perdition, qui s'éleva au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu, jusqu'à s'asseoir dans le Temple de Dieu, voulant lui-même passer pour Dieu. Mais qui fut enfin (d) détruit par le soufle de la bouche du Seigneur, & renversé par l'éclat de sa présence. Après quoi viendra le Seigneur dans sa colére (c), & tous ceux qui n'ont point crû à la vérité, & qui ont consenti à l'iniquité, seront condamnés. C'est ce qui devoit arriver en figure, dans la destruction de Jérusalem, avant qu'il arrivât en réalité avant le dernier jour, & au jour même du Seigneur.

Voilà ce qui fait le principal objet de la seconde Epître aux Thessalonicens. S. Paul les y rassure contre les frayeurs que certaines personnes leur avoient inspirées sur une fausse interprétation de la premiere Lettre, comme s'il eût dit que le jour du Seigneur étoit proche; ou même en lui supposant une fausse Lettre, & en lui attribuant des discours auxquels il n'avoit point pensé. Comme il s'étoit autrefois expliqué de vive voix sur cette matière, étant parmi eux (d), il n'avoit pas jugé à propos de s'étendre sur cela dans celle qu'il leur écrivit la premiere (e). Mais comme son silence avoit donné lieu aux mauvaises explications dont nous avons parlé, il s'explique ici avec plus d'étendue, & de clarté.

Il les exhorte à demeurer fortement attachez à la doctrine, & aux traditions qu'il leur avoit enseignées (f), & à souffrir courageusement les persécutions auxquelles ils se trouvoient exposez pour la défense de la vérité (g). Il reprend, mais avec plus de force qu'il n'avoit fait dans sa premiere Epître, ceux qui demeuroient dans l'oïveté, se mêlant des affaires des autres, curieux, inquiets, & aimant mieux vivre du travail des autres, que du leur (h). Il veut qu'on marque ces sortes de gens, & qu'on se sépare d'eux, afin qu'au moins ils aient honte de leur faiblesse, & qu'ils s'en corrigent. Il signe sa Lettre de son seing (i), & les avertit d'y prendre garde, de peur qu'on ne leur imposât, en faisant passer sous son nom, des Lettres qu'il n'auroit point écrites.

(a) 2. Theß. 11. 3. 4.

(b) Ibidem 11. 8.

(c) 2. Theß. 11. 12.

(d) 2. Theß. 11. 5.

(e) 1. Theß. 7. 1. 2.

(f) 2. Theß. 11. 14.

(g) 2. Theß. 1. 5. 12.

(h) 2. Theß. 111. 6. 15.

(i) 2. Theß. 111. 17. 18.



COMMENTAIRE LITTERAL
SUR LA II. EPITRE
DE ST. PAUL
AUX THESSALONIENS.

CHAPITRE PREMIER.

Saint Paul rend graces à Dieu de la foi des Thessaloniens, & de leur constance dans les maux. Il leur en promet la récompense de la part de Dieu, & menace leurs adversaires de la colere du Seigneur.

¶. I. **P** *Aulus, & Silvanus, & Timotheus, Ecclesia Thessalonicensium, in Deo Patre nostro, & Domino Jesu Christo.*
2. *Gratia vobis, & pax à Deo Patre nostro, & Domino Jesu Christo.*

¶. I. **P** *Aul, Silvain & Timothée, à l'Eglise de Thessalonique, qui est en Dieu notre Pere, & en JESUS-CHRIST notre Seigneur.*
2. *Que Dieu notre Pere, & le Seigneur JESUS-CHRIST vous donnent la grace & la paix.*

COMMENTAIRE.

¶. I.  **AULUS, ET SILVANUS, ET TIMOTHEUS.** *Paul, Silvain, & Timothée.* Cette Epître fut écrite peu de tems après la première, & S. Paul y met à la tête les mêmes noms qu'à celle-là. *Silas*, ou *Silvain*, & *Timothée* avoient travaillé avec lui à l'instruction des Fideles de Thessalonique.

3. *Gratias agere debemus semper Deo pro vobis, fratres, ita ut dignum est; quoniam supercrevit fides vestra, & abundat charitas uniuscujusque vestrum in invicem:*

4. *Ita ut & nos ipsi in vobis gloriamur in Ecclesijs Dei, pro patientia vestra, & fide, & in omnibus persecutionibus vestris, & tribulationibus, quas sustinetis,*

5. *In exemplum justi judicii Dei, ut digni habeamini in regno Dei, pro quo & patimini.*

3. Nous devons, mes freres, rendre pour vous à Dieu de continuelles actions de grâces; & il est bien juste que nous le fassions; puisque votre foi s'augmente de plus en plus, & que la charité que vous avez les uns pour les autres, prend toujours un nouvel accroissement.

4. De sorte que nous nous glorifions en vous dans les Eglises de Dieu, à cause de la patience & de la foi avec lesquelles vous demeurez fermes dans toutes les persécutions; & les afflictions qui vous arrivent,

5. Qui sont les marques du juste jugement de Dieu, & qui servent à vous rendre dignes de son royaume, pour lequel aussi vous souffrez.

COMMENTAIRE.

¶ 3. GRATIAS AGERE DIGNUM EST. *Nous devons rendre grâces à Dieu, de ce que votre foi s'augmente de plus en plus.* Nous devons rendre grâces à Dieu des vertus que nous pratiquons, & de celles que nous voyons pratiquer aux autres; puisqu'elles sont des dons de sa miséricorde, & des fruits de sa grace (a). La foi, & la charité que S. Paul louë dans les Thessaloniens, sont les fondemens de toute la vie Chrétienne.

¶ 4. ITA UT IN VOBIS GLORIEMUR. *De sorte que nous nous glorifions en vous dans les Eglises de Dieu.* Nous nous faisons une gloire de vous proposer aux autres Eglises, comme des modèles de la foi, & de la constance avec lesquelles on doit supporter les peines, & les persécutions. Les Thessaloniens eurent beaucoup à souffrir dans les commencemens, de la part de leurs propres citoyens, comme on le verra ci-après (b), & comme on l'a déjà vû ci-devant (c). L'Apôtre leur rend ce glorieux témoignage dans la première Epître qu'il leur écrit, que leur foi étoit si connue dans toute l'Achaïe, & que tout le monde lui en parloit, & le félicitoit de l'heureux succès de sa prédication dans la Macédoine.

¶ 5. IN EXEMPLUM JUSTI JUDICII DEI. *Qui sont les marques du Jugement de Dieu.* Les peines que souffrent les bons en cette vie, sont les marques sensibles du jugement terrible que Dieu doit un jour exercer contre les méchans: Car s'il ne remet pas toujours les peines temporelles du péché même aux justes, à qui il a accordé le par-

(a) Theophyl. Ε'φ' τῆς καταρωσάμεν, οὐχ ἡμῶν αὐτοῖς δὲ ἕκαστ' ἔχον, ἀλλὰ τοῦ Θεοῦ, καὶ ἢ ἢ τὸ πᾶν λογιζόμενος καὶ ἀλαζονεύμενος,

(b) 2. Thessal.

(c) 2. Thessal. 1. 3. 6. 7.

don de la coulpe, & la rémission des peines éternelles, & si pour achever de les purifier, & de les perfectionner, il permet qu'ils soient exposez aux calomnies, aux persécutions, & quelquefois même à la mort; que ne doivent pas craindre les méchans dans l'autre vie, lorsque Dieu déployera contre eux toute la force de son bras vengeur (a) ? Si quelqu'un souffre comme Chrétien, qu'il n'en rougisse point, dit l'Apôtre S. Pierre (b); mais qu'il en glorifie Dieu: Car voici le tems que le jugement commence par la maison de Dieu; & si c'est par nous qu'il commence, quelle sera la fin de ceux qui n'ont pas crû en l'Evangile?

D'autres (c) l'expliquent ainsi: Dieu permet que les justes soient affligés, & maltraitez en ce monde, afin qu'un jour il ait lieu de faire éclatter contre les méchans la rigueur de sa justice. Il leur laisse remplir la mesure de leurs crimes, en persécutant les gens de bien, afin qu'au dernier jour la vertu, & la patience des uns soient couronnées, & l'injustice, & l'infidélité des autres soient punies: & dans l'un, & dans l'autre paroîtra la grandeur de la justice, & de la sagesse de Dieu. Si les gens de bien n'avoient d'espérance qu'en ce monde, ils seroient les plus malheureux de tous les hommes (d), puisque pour l'ordinaire ils sont plus exposez que les autres, aux traits de la mauvaise volonté des méchans. Rien ne prouve plus invinciblement la nécessité du jugement de Dieu dans l'autre vie, que cette conduite qu'il tient à l'égard de ses élus. Il est impossible qu'étant juste comme il l'est, il laisse la patience, & la foi sans récompense, & le crime, & l'injustice sans châtement.

L'Apôtre ajoute que ces peines que les bons souffrent, les rendent dignes du Royaume de Dieu, en ce qu'elles les épurent, & les perfectionnent, & les mettent dans l'occasion perpétuelle de pratiquer les plus solides vertus. Le Fils de Dieu ne nous a promis le royaume des Cieux, que sous la condition de beaucoup souffrir (e); nous ne pouvons y parvenir que par la voie des peines, & des croix. Dans la rigueur nulles souffrances de cette vie ne peuvent par elles-mêmes nous rendre vraiment dignes de la béatitude (f): Non sunt condigna passiones hujus temporis ad futuram gloriam qua revelabitur in nobis. Mais depuis la promesse de Dieu, il y

(a) Aug. Exposit. inchoata in Ep. ad Rom. & hb. 22. contra Faust. c. 2. & l. 13. de civit. c. 5 & in Psalm. cxviii. v. 151. Prosper in eundem locum Psalmi & sentent. 148. Beda, Anselm. D, Thom. hic.

(b) 1. Petri iv. 16. 17.

(c) Grec. ἡ δεινότης τῆς δικαιοῦς κριτικῆς τῆ θεοῦ. Alii: Εἰς τὸ δεινόν. Ita Syr. Ambrosiast. Theophyl. Ανίχθησθε ὅτι δίκαιοι εἰς τὸ δεινόν τῆς δικαιοῦς κριτικῆς τῆ θεοῦ, ἵνα ὅτι

καταξιώθηται ἡμᾶς ἡ βασιλεία. Ὅταν δὲ ἡμᾶς ἰδοῦν τὴν δεινότητος ἑσθλα σι. Εκείνος ἡ καταξίω τὴν δίκαιοι, τὸ δίκαιοι αὐτῶ φαντασι. Vide & Oecum. & Theodoret. & Gros. Vat. Tir.

(d) 1. Cor. xv. 19. Si in hac vita tantum in Christo sperantes sumus, miserabiliores sumus omnibus hominibus.

(e) Act. xiv. 21. Per multas tribulationes oportet nos intrare in regnum Dei.

(f) Rom. viii. 18.

6. *Si tamen justum est apud Deum retribuere tribulationem iis qui vos tribulant;*

7. *Et vobis, qui tribulamini, requiem nobiscum in revelatione Domini Jesu de Cælo, cum Angelis virtutis ejus.*

6. Si toutefois il est juste devant Dieu qu'il afflige à leur tour ceux qui vous affligent maintenant;

7. Et qu'il vous console avec nous, vous qui êtes dans l'affliction, lorsque le Seigneur JÉSUS descendra du Ciel; & paraîtra avec les Anges, qui sont les ministres de sa puissance,

COMMENTAIRE.

a entre nos bonnes œuvres, & la béatitude une égalité de pacte, s'il n'y a pas une égalité de chose, & de mérite.

¶ 6. *SI TAMEN JUSTUM EST.* Si toutefois il est juste devant Dieu, qu'il afflige ceux qui vous affligent. Ces termes, *Si toutefois*, ne marquent point du doute en cet endroit; ils signifient plutôt que la chose est indubitable (a). S. Paul dit par une espèce d'ironie: Si toutefois Dieu, qui est infiniment juste, ne ferme pas les yeux sur de pareilles injustices. Or on juge tout d'un coup, & on répond, que certainement il ne peut par fermer les yeux sur la conduite des méchants; d'où l'on infère qu'il les châtiéra donc dans toute sa rigueur, & qu'il fera sur eux un exemple de sa justice. La plupart (b) croient que les termes de l'Original signifient: *Puisqu'il est juste*; & non pas: *Si toutefois il est juste*. La suite du discours demande ce sens. Dieu, tout maître absolu qu'il est de sa créature, ne peut toutefois lui faire aucune injustice, ni la punir, si elle ne l'a pas mérité: au contraire il ne peut ne pas punir ceux qui l'ont mérité; à moins qu'ils réparent leur faute, & ne satisfassent par la pénitence à sa justice qu'ils ont offensée.

¶ 7. *ET VOBIS, QUI TRIBULAMINI, REQUIEM.* Et qu'il vous console avec nous, vous qui êtes dans l'affliction. Dieu est en quelque sorte obligé, en vertu de ses promesses, & par sa justice infinie, de vous consoler, même en ce monde, tant par l'espérance d'une vie plus heureuse, que par la confiance en son secours, & par la force, & la constance qu'il vous inspire; ou par la victoire qu'il vous fait remporter sur vos ennemis; ou enfin en proportionnant ses secours à la violence de vos tentations. Il est juste qu'il en use de cette sorte; son honneur, sa justice, & sa gloire y sont intéressées. Et comme nous prenons part à tout ce qui vous arrive, & que ce qui vous afflige, nous afflige; aussi nous avons une fer-

(a) Theodoret. τὸ εἶπερ, καὶ ἐπὶ ἀμείβεσθαι πιδμας, ἀπὸ ἐπὶ βεβαιώσεως. Καὶ γὰρ ἡμῶς εἰσπαύει λαχουλόμοι λαγαν, εἶπερ τὸ εἰ ἀλλοθεν ὡς περὶ ὅτι ἀλλοθεν. Ita, Theophyl. alii.

(b) Εἶπερ, pour εἰπερ: Si tamen pour siquidem. Frasm. Vat. Grot. Est. Pagnin. Theophyl. alii passim.

<p>8. <i>In flamma ignis dantis vindictam</i> <i>is qui non noverunt Deum, & qui non</i> <i>obediunt Evangelio Domini nostri Jesu</i> <i>Christi :</i></p>	<p>8. Lorsqu'il viendra au milieu des flam- mes se venger de ceux qui ne connoissent point Dieu, & qui n'obéissent point à l'E- vangile de notre Seigneur JESUS-CHRIST :</p>
---	---

COMMENTAIRE.

me assurance que Dieu nous consolera, & nous comblera de joye, lorsqu'à son second avènement *il descendra du Ciel, & paroîtra avec les Anges de sa puissance*; c'est-à-dire qui sont les *Ministres de sa puissance*, ou plutôt, qui le servent, & qui l'accompagnent *dans sa majesté*.

On a déjà remarqué (a) que dans l'Ecriture on nous décrit toujours la venuë du Seigneur, dans la compagnie des Anges, qui composent comme sa cour, & son armée. Souvent aussi *la puissance* se met pour Dieu même. JESUS CHRIST paroîtra assis au Jugement (b), à la droite de *la puissance*. Ainsi, les *Anges de la puissance*, peuvent marquer simplement les Anges du Seigneur.

¶ 8. IN FLAMMA IGNIS. *Lorsqu'il viendra au milieu des flammes*. Dans tous les endroits, tant de l'ancien que du nouveau Testament où il est parlé de la venuë de Dieu dans son dernier Jugement, on nous parle toujours du feu qui le précède, ou qui l'accompagne (c). C'est le symbole de la vengeance, & de la colere, & même de la majesté de Dieu. On croit que le monde sera purifié par le feu au dernier jour. Mais je remarque quelques variétez de sentimens sur le tems auquel arrivera l'incendie général. Si c'est avant la venuë du souverain Juge, comment y pourra-t'il encore avoir des personnes en vie, lorsque le Seigneur paroîtra (d)? Et si c'est après sa venuë, comment *viendra-t'il au milieu des flammes*? Mais on n'est pas obligé de dire que le feu qui accompagnera sa venuë, soit le même qui brûlera le monde, ou qui purifiera la terre, sans la consumer. L'air paroîtra tout en feu, les astres retireront leur lumière, le soleil se couvrira de ténèbres, & la lune sera éclipsée. C'est ainsi que les Ecrivains sacrez nous parlent de ce dernier jour.

D ANTIS VINDICTAM (e). *Pour se venger de ceux qui ne connoissent point Dieu*. On comprend sous ce nom, non-seulement les athées, & les infidèles, mais aussi ceux qui ne connoissent pas la très-sainte Trinité, un seul Dieu en trois personnes; & même les Chrétiens qui conoissent

(a) Vide ad I. Thessal. III. 13. & ad Matt. XXVI. 64.

(b) Εἰς δεξιῶν ἢ Δυνάμεως. Matt. XXVI. 64. Marc. XIV. 62. Luc. XXI. 1. 69.

(c) Psalm. XLIX. 3. xcvi. 3. Isai. LXVI. 15. 16. 24. &c. Matt. 7. 22. XVIII. 8. XXV. 4. 2. Petri III. 7. & Juda. 7.

(d) I. Thessal. IV. 16.

(e) Ce terme *dantis*, se rapporte non à *ignis*, qui précède, mais à JESUS-CHRIST, comme il paroît par le Grec: Εἰς αὐμὴ φλογῆς ἀδύτου ἀδύτου, &c. *Quidam*; Εἰς φλογῆς αὐμὴς ἀδύτου ἀδύτου. Ita Clarom. S. Geron. Bernev. G. L.

9. Qui poenas dabunt in interitu æternas à facie Domini, & à gloria virtutis ejus.

10. Cum venerit glorificari in Sanctis suis, & admirabilis fieri in omnibus qui crediderunt, quia creditum est testimonium nostrum super vos in die illo.

9. Qui souffriront la peine d'une éternelle damnation, à la vue de la face du Seigneur, & de la gloire de sa puissance,

10. Lorsqu'il viendra pour être glorifié dans ses Saints, & pour se faire admirer dans tous ceux qui auront crû en lui, puisque le témoignage que nous avons rendu à sa parole, à été reçu de vous touchant ce jour-là.

COMMENTAIRE

Dieu d'une connoissance sterile, & spéculative, mais qui démentent leur créance par leur mauvaise vie, & qui n'obéissent point à l'Evangile de notre Seigneur JESUS-CHRIST.

¶ 9. QUI POENAS DABUNT IN INTERITU. *Qui souffriront la peine d'une éternelle damnation (a).* Tous les infidèles, les incrédules, les pécheurs, les mauvais Chrétiens, qui mourront dans l'impénitence, souffriront la peine éternelle, mais d'une manière proportionnée à la grandeur, & à la qualité de leurs fautes. Quant à l'éternité, tout sera égal: l'inégalité ne tombera que sur la qualité, & la quantité du supplice.

A FACIE DOMINI, ET A GLORIA VIRTUTIS EJUS. *A la vue de la face du Seigneur, & de sa gloire de sa puissance.* La présence seule du Seigneur fait leur supplice, comme elle fera le bonheur des Justes (b). Concevez un objet infiniment aimable, & qui seul peut causer notre bonheur éternel, dont nous connoissons toute la beauté, & dont nous sentions toute l'importance, & la grandeur. Si cet objet nous hait souverainement, qu'il soit présent, & qu'il nous dénonce une haine éternelle, quel désespoir, quelle chute, quel regret, quelle peine, & quel redoublement de douleurs lorsque nous concevrons que la perte que nous en faisons est sans remède, & que le malheur où nous tombons, est sans ressource. Ajoûtez, si vous voulez, que celui qui forme ces réflexions, est d'une pénétration, d'une vivacité sans comparaison plus grande que toute celle dont nous pouvons être capables en ce monde. Voilà une petite idée du souverain malheur d'un réprouvé au jour du Jugement. Perdre un bien infini, le perdre pour toujours, & connoître sa perte dans toute son étendue. S'être attiré volontairement la haine d'un Etre infiniment aimable, connoître combien il mérite d'être aimé, sans pouvoir l'aimer, ne pouvoir se dérober à sa vue, ni à sa présence, ni à sa vengeance; quel désespoir!

¶ 10. CUM VENERIT GLORIFICARI IN SANCTIS EJUS.

(a) *Græc.* οἱ πονηροὶ οὐκ ἔσονται ἐν τῷ αἰῶνι. *Ambrosiast.* In interitum. *Iren.* In-

scritus.

(b) *Chryst.* Ἡ παρουσία αὐτοῦ τοῦ μὴ γὰρ ἵσται τοῦ εἶ ἀπορία. *Ita & Theophyl.*

Lorsqu'il viendra pour être glorifié dans ses Saints. Le malheur des damnez recevra encore un nouvel accroissement à la vûe de la gloire des Saints. La comparaison qu'ils feront du bonheur des prédestinez, avec leur propre malheur, les chargera d'une confusion, & les pénétrera d'une douleur infinie. Dieu tirera sa gloire du bonheur des Saints, comme du malheur des méchans. La grandeur de sa justice, & la rigueur de sa vengeance éclatteront dans ceux-ci; & l'étendue de sa miséricorde, de sa bonté, & de sa grace dans ceux-là. *Cum venerit glorificari in sanctis ejus.* La gloire de Dieu en elle-même, ne peut recevoir d'accroissement, toutefois elle reçoit en quelque sorte un éclat nouveau, dans la communication qu'il en fait à ses Saints. Un bien infini en paroît davantage, à mesure qu'il est partagé à un plus grand nombre de personnes (a). On peut dire aussi en un sens, que plus il est connu, plus il est grand, d'où vient que l'Apôtre ajoute: *Et admirabilis fieri in omnibus qui crediderunt.* Pour se faire admirer dans tous ceux qui ont crû en lui. *Etre admiré*, se met quelquefois, pour être dans une gloire, & un bonheur extraordinaires (b).

QUIA CREDITUM EST TESTIMONIUM NOSTRUM IN DIE ILLO: *Puisque le témoignage que nous nous avons rendu à sa parole, a été reçu de vous, touchant ce jour-là (c).* Vous avez reçu la prédication de l'Evangile, & le témoignage que nous avons rendu touchant le jour du Jugement. Le désespoir des méchans fera de n'avoir pas écouté, & crû comme vous, ce que nous vous avons annoncé, & de n'y avoir pas conformé leur conduite (d). *Ils seront saisis d'une frayeur horrible, & seront dans l'étonnement de vous voir dans la gloire; ils diront dans eux-mêmes en gémissant: Insensés que nous sommes! Voilà ceux que nous regardions avec mépris, & que nous chargions d'outrages, les voilà qui s'élèvent contre nous, & qui nous condamnent. Nous regardions leur vie, comme une folie, & leur fin comme un état sans honneur, voilà comme ils sont aujourd'hui au rang des Saints, & des enfans de Dieu. Nous nous sommes donc égarés de la voye de la vérité, la lumière de la justice ne s'est point levée sur nous, & le soleil d'intelligence ne nous a pas éclairé.*

Autrement: *Le témoignage que nous avons rendu à sa parole, a été reçu de vous dans l'attente de ce jour-là (e).* Ou bien en traduisant par le futur; (f) car les Auteurs du nouveau Testament étant Hébreux d'origine, ne sont pas toujours fort exacts à observer le tems; *En ce jour-là vous croirez fermement, au témoignage que nous vous avons rendu.* Ou vous verrez alors la certitude des choses que nous vous avons annoncées.

(a) Chryf. Theophyl. ἡ δ' αὐτοῦ δόξα, αὐτῶ ἰσῆ. ὡς ἂν ἐν τοῖς ἀγίοις δοξάζῃ αὐτῶ δόξα ἡμεῶν.
 (b) 4. Reg. v. 1. Isai. LXX. 6; Sap. v. 11. 12. Eccli. XXXVIII. 3.

(c) In die illo, pour, de die illo. Ansel. Men. Br. alii.
 (d) Sap. v. 2. 3. 4. 5.
 (e) Est lux hic.
 (f) Ita Syr. Grot. Beza.

II. *In quo etiam oramus semper pro vobis, ut dignetur vos vocatione sua Deus noster, & impleat omnem voluntatem bonitatis, & opus fidei in virtute.*

II. C'est pourquoi nous prions sans cesse pour vous, & nous demandons à notre Dieu qu'il vous rende dignes de sa vocation, & qu'il accomplisse par sa puissance tous les desseins favorables que la bonté a sur vous, & sur l'œuvre de votre foi ;

COMMENTAIRE.

Les Grecs lisent ceci en parenthèse : *En ce jour-là le Seigneur se fera admirer dans tous ceux qui auront crû en lui, (car vous avez reçu le témoignage que nous vous avons rendu)* Ce sera alors principalement, dit Théophylacte (a), après S. Chrysostome, que l'on connoîtra ceux qui sont vraiment fideles; car dans le tems present, plusieurs le paroissent, & ne le sont pas. Et vous savez ce que nous vous avons dit sur cela, lorsque nous étions chez vous. Voyez le Chap. II. v. 5.

v. II. IN QUO (b) ETIAM ORAMUS. *C'est pourquoi nous prions sans cesse pour vous, qu'il vous rende dignes de sa vocation.* Non de la vocation à la foi, puisqu'ils étoient déjà fidèles, & que l'Apôtre loue leur foi, & leur persévérance dans la pieté, & dans la charité; mais qu'il les rende dignes d'avoir part aux récompenses préparées aux vrais Fidèles (c), qu'il leur fasse la grace de vivre d'une manière digne de leur vocation, & d'y persévérer jusqu'à la fin, afin de jouir de la félicité qui est promise aux vrais Fidèles. Le Grec lit (d) : *Qu'il vous accorde la vocation, & non pas, sa vocation.* Mais cela revient au même dans le sens que nous venons d'expliquer.

IMPLEAT OMNEM VOLUNTATEM BONITATIS. *Qu'il accomplisse les desseins favorables que sa bonté a sur vous.* Qu'il vous accorde le don de persévérance qui couronnera toutes vos bonnes œuvres (e); ou qu'il vous donne les grâces nécessaires pour exécuter ses desseins sur vous; qu'il y achève l'œuvre de la foi qu'il y a commencée. Les Grecs (f) par l'œuvre de la foi, entendent la patience dans les persécutions. Que Dieu vous donne la force de les soutenir jusqu'à la fin. D'autres l'expliquent de la foi vivante, & animée par la charité; ou les actes de la foi, qui éclatent dans la confession de la vérité, & dans la pratique des vertus.

(a) Theophyl. hic : καλὸς ὁ ἄπειρος ἡμῶν ἐξ ὁμῶν, ὅτι ὁ δεικνύται πρὸς ὅσα εἰ ἀληθῶς πιστοί. Νῦν ὁ καὶ ἀποκρίνεται πρὸς πολλοί.

(b) Εἰς ὃ : In quod, ad quod, quatenus ob rem.

(c) Est. Men. Fromond. alii.

(d) Ἴνα ὑμᾶς ἀξιώσῃ ὁ κλήσις ὁ Θεὸς ἡμῶν. Alii: Θεὸς ὑμῶν.

(e) Est. Men. Tir. Zanol.

(f) Theodores. Ἔργον ἢ πίστις ἀγαθή τῶν ἐν τοῖς παθήμασι ὑπομιμνῶν ἐρευνήσασθαι. Ita Theophyl. Est. Men.

12. Ut clarificetur nomen Domini nostri Jesu Christi in vobis, & vos in illo, secundum gratiam Dei nostri, & Domini Jesu Christi.

12. Afin que le nom de notre Seigneur JESUS-CHRIST soit glorifié en vous, & que vous soyez glorifiés en lui par la grace de notre Dieu, & du Seigneur JESUS-CHRIST.

COMMENTAIRE.

¶ 12. UT CLARIFICETUR NOMEN DOMINI. Afin que le nom de notre Seigneur JESUS-CHRIST soit glorifié en vous. Le nom de JESUS-CHRIST est glorifié par la bonne vie des Chrétiens, & sur tout par les souffrances, & par le martyre (a) ; c'est l'acte de la plus parfaite charité, & le témoignage le plus grand, & le plus désintéressé qu'on lui puisse rendre, que de donner sa vie pour la défense de sa vérité, & de sa gloire (b). Rien n'a paru plus admirable dans les premiers Chrétiens, que leur constance dans les tourmens, & rien n'a plus contribué à convertir les Payens, que le zèle des premiers Fidèles pour soutenir jusqu'à la mort les vérités qu'ils avoient apprises. Il faut, disoit-on, que ces gens-là soient bien persuadés, que la Religion qu'ils soutiennent soit bien vraie, puisqu'il n'y a rien qu'ils ne souffrent pour la défendre.

ET VOS IN ILLO. Et que vous soyez glorifiés en lui par la grace de notre Dieu. Si les Chrétiens procurent quelque gloire à Dieu par leur bonne vie, & par leurs souffrances, ils ne doivent pas se l'attribuer ; c'est un effet de sa grace, & de sa bonté pour eux (c). Ils ne font que lui rendre ce qu'ils ont reçu de lui. Si par les œuvres de notre foi Dieu est en quelque sorte glorifié aux yeux des hommes, il nous glorifie à son tour dans le Ciel, en la présence de tous les Anges. Il nous comble de gloire au jour de son Jugement, & nous paye au centuple ce que nous avons fait pour lui. Enfin s'il est glorieux à Dieu d'avoir des serviteurs fidèles, & prêts à tout faire, & à tout souffrir pour son service, il est infiniment glorieux aussi aux Chrétiens d'avoir un Maître si plein de bonté, & qui récompense si magnifiquement ses serviteurs, & ses amis (d). La gloire du serviteur est d'être fidèle à son maître, & la gloire du maître est de bien reconnoître les services de ses serviteurs.

(a) Theophyl. Est. Grot.
 (b) Joan. XXI. 19. XII. 28. XV. 13. Majoram charitatem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis. Galat. I. 24. I. Petri IV. 14.
 (c) Theophyl. και αυτό τῦτο τῦ Θεῦ ἐστὶ

και εὐχ ἡμῶντες. Αἰμα χείρας αὐτῆ, τὸ δόξα ζῆσαι, και αὐτὸν ἐσ ἡμῖν. Est. Zanch.
 (d) Est. Men. Grot. alit. Vide & Theophyl.
 Δόξα γδ δέλε, τὸ πῦσαι ἀρηθῆται τῦ δειπύτη.





CHAPITRE II.

Le dernier jour n'est pas si proche que le vouloient persuader quelques-uns. Il faut que l'Ante-Christ vienne auparavant. Il trompera les réprouvez par de grands miracles. Eloge de la foi des Thessaloniens. Saint Paul les exhorte à garder les traditions qu'il leur a laissées.

¶. I. *R*ogamus autem vos, fratres, | ¶. I. *O*R nous vous conjurons, mes
per adventum Domini nostri | freres, par l'avènement de notre
Jesu Christi, & nostra congregationis in | Seigneur JESUS-CHRIST, & par notre réu-
ipsum, | nion avec lui,

COMMENTAIRE.

¶. I. *R*OGAMUS (a) VOS PER ADVENTUM DOMINI. *Nous vous conjurons par l'avènement de notre Seigneur, & par notre réunion avec lui.* Quelques imposteurs avoient pris occasion de la première Epître de S. Paul aux Thessaloniens, de publier que le jour du Jugement étoit proche. L'Apôtre appuye ici ce qu'il avoit dit qu'il viendroit certainement, mais qu'il viendroit comme un voleur pendant la nuit. Il ne leur dit rien sur le tems auquel il doit arriver; il réfute seulement ceux qui avançoient qu'il viendroit bien-tôt.

Il conjure les Thessaloniens *par l'avènement glorieux de JESUS-CHRIST*, par ce jour terrible auquel il doit venir juger le monde, & *par notre réunion en lui (b)*, c'est-à-dire par le bonheur que nous aurons d'aller au-devant de lui dans les nuës, pour nous réunir à lui, & pour ne nous en séparer jamais, ainsi que S. Paul l'a promis dans le Chapitre IV. ¶. 16. de la première Epître aux Thessaloniens, & comme le Sauveur lui-même nous en assure dans l'Evangile (c), lorsqu'il dit que le Fils de l'homme enverra ses Anges qui rassembleront tous ses Elûs, depuis une extrémité du monde, jusqu'à l'autre.

Quelques-uns (d) ont voulu expliquer cet avènement du Sauveur, de

(a) Ερωτώμεν, τήνδε προσκαλήμεν. On a déjà vu ἐρωτώ, pour προσκαλέω, 1. Thess. IV. 1. V. 12. Philipp. IV. 3. & souvent dans l'Evangile, pour, prier, demander.

(b) Theodoret. Theophyl. ex Chrysoft. alii passim.

(c) Marc. XIII. 27.

(d) Grot. Hamm.

2. *Ut non citò moveamini à vestro sensu, neque terreamini, neque per spiritum, neque per sermonem, neque per Epistolam tanquam per nos missam, quasi instet dies Domini.*

2. Que vous ne vous laissiez pas légèrement ébranler dans votre premier sentiment, & que vous ne vous troubliez pas, en croyant sur quelque prophétie prétendue, ou sur quelque discours, ou quelque Lettre qu'on supposeroit venir de nous, que le jour du Seigneur soit prêt d'arriver.

COMMENTAIRE.

la vengeance qu'il exerça contre les Juifs par les armes des Romains. On convient qu'assez souvent dans l'Évangile (a), JESUS-CHRIST parle de ce dernier malheur des Juifs, comme du jour de sa vengeance, & de son second avènement. Mais toute la suite du discours de cette Epître, & de la première aux Thessaloniens, prouve assez qu'il veut parler du Jugement dernier. D'ailleurs qu'importoit aux Fidèles de Thessalonique ce qui devoit arriver aux Juifs de Jérusalem. Ce danger les regardoit-il ?

¶ 2. UT NON CITO MOVEAMINI. *Que vous ne vous laissiez pas légèrement ébranler.* Que vous n'abandonniez pas la foi que je vous ai prêchée, ni la doctrine que je vous ai apprise dans ma Lettre précédente sur le Jugement dernier. N'écoutez ni les imposteurs qui veulent vous séduire, ni les faux Apôtres qui veulent vous persuader que ce jour est proche. N'en croyez rien, ni sur aucune prophétie prétendue (b), ni sur aucun discours, ni sur une Lettre qu'on supposeroit venir de nous. Pour jetter les Thessaloniens dans le trouble, on supposoit de fausses prophéties, où des imposteurs se disant avoir l'esprit de prophétie (c), soutenoient que le jour du Jugement étoit proche. D'autres disoient l'avoir appris de la bouche de l'Apôtre même, dans des discours publics, ou particuliers; d'autres enfin supposoient de ses Lettres (d), dans lesquelles il disoit ce qu'on vouloit faire croire au peuple.

Mais quel intérêt pouvoient avoir ces imposteurs de feindre que le dernier jour étoit proche? C'étoit, ou pour jetter les Fidèles dans l'impatience s'ils voyoient que ce jour différât trop long-tems à venir, ou pour les faire douter de tout le reste, lorsqu'ils verroient qu'il n'arrivoit point; ou enfin pour profiter du mépris, ou de l'abandon qu'ils feroient de leurs biens temporels, dans la supposition que ce jour alloit véritablement paroître. Et l'Apôtre en les assurant que ce jour n'étoit pas si proche, ne prétendoit ni réprimer leur ardeur, qui souhaitoit l'avènement du Fils de Dieu, ni les jetter dans la négligence & la sécurité; mais il

(a) Matt. XXIV. Marc. XIII. Luc. XXI.

(b) Μην εἰς ἀνάμνησιν.

(c) Theodoret Theophyl. Tertull. Pseudo-Prophetarum. Alii.

(d) Chrysost. Ἀνίσταται δευτεροεπίστατον

ἑνὴς ἐπιστολῆς πλεονακτὸς εἶδεν ἄλλο τὴν Παῦλον καὶ ταῦτ' αὐτῶν ἐπιδεικνυμένους λέγειν ὡς ἀεὶ ἐφ' ἑστέ, τὴν Κυρίῳ εἰρημίζετε. Ita Erasmi. Est Grot.

3. *Ne quis vos seducat ullo modo ; quoniam nisi venerit discessio primum , & revelatus fuerit homo peccati , filius perditionis ,* 3. Que personne ne vous séduise en quelque manière que ce soit ; car il ne viendra point , que la révolte & l'apostasie ne soient arrivées auparavant , & qu'on n'ait vû paroître cet homme de péché , cet enfant de perdition ;

COMMENTAIRE.

craignoit que leur foi ne fût ébranlée , & qu'ils ne crussent qu'il en seroit de même de tout le reste , & que toutes leurs espérances étoient vaines , si ce qu'on leur avoit promis à cet égard , se trouvoit faux. Ce n'est donc ni celui qui croit que le jour du Seigneur est proche , ni celui qui croit qu'il est éloigné , qui aime véritablement l'avènement du Seigneur , dit S. Augustin (a) : c'est celui qui , soit qu'il soit prochain , ou éloigné , l'attend dans une foi sincère , dans une ferme espérance , & dans une ardente charité. *Non ergo ille diligit adventum Domini , qui cum affertur propinquare , aut ille qui abs rit non propinquare ; sed ille potius , qui cum sive propè sit , sive longè sit , sinceritate fidei , firmitate spei , ardore charitatis expectat.* Voilà l'état où S. Paul souhaitoit que demeurassent les Thessaloniens , & où tous les Chrétiens doivent être dans l'ignorance où Dieu a voulu que nous soyons sur ce jour terrible.

ÿ. 3. *QUONIAM NISI VENERIT DISCESSIO (b) PRIMUM.* Ce jour ne viendra point , que la révolte , & l'apostasie ne soient arrivées. Quelle est cette révolte , ou cette apostasie ? Plusieurs Peres (c) croient que c'est la révolte des peuples qui composoient alors l'Empire Romain , le plus étendu qu'on ait encore vû dans le monde. L'Apôtre pour ne pas irriter les Romains , qui dominoient alors , ne voulut pas exprimer le nom de leur Empire , mais il étoit aisé de le comprendre , puisqu'ils étoient les seuls dominateurs connus dans l'Europe , dans l'Afrique , & dans une grande partie de l'Asie. Mais depuis plus de mille , ou onze cens ans , presque tous les peuples qui composoient l'Empire Romain , se sont affranchis de sa domination , & nous ne voyons encore aucun signe certain que le monde doive finir bien-tôt , quoiqu'il soit certain que sa fin approche continuellement.

Les Peres Grecs (d) , je veux dire S. Chrysostome , Théodoret ,

(a) Vide Aug. Ep. olim 80. nunc 199. n. 15. Vide Est. &c.

(b) Grac. Εάν μὴ ἐλθῆ ἡ διασπορὰ πρῶτον. Aug. l. 20. c. 19. de civit. Nisi venerit refuga. Et ita habent Sedul. & quidd. Codd. apud Pelag. quasi legissent : Εάν μὴ ἐλθῆ ἡ διασπορὰ.

(c) Tertull. ad Scapul. l. 2. & de resurrect.

carnis , c. 24. Optatus Milevit. l. 2. Lactant. l. 7. c. 25. Hieronym. in Dan. 111. & in Jerem. xxv. & Ep. 151. Ambrosiast. Primas, Sedul. hic.

(d) Chrysost. Τις σὶ ἡ διασπορὰ ; αὐτοὶ καλοῦν τὴ ἀντιχριστὴν διασπορὰν , ἢ τὴν ἀπὸ τῶν λαῶν λουτῶν διασπορὰν , καὶ ἀριστῶν. Ita Theod. Theophyl. Oecum. &c.

Théophylacte, croient que l'*apostasie* est mise pour l'*apostat*, pour l'Ante-Christ, parce qu'il doit engager une infinité de Chrétiens dans l'*apostasie*. S. Augustin & Sédulius lisoient même dans leurs Exemplaires, *refuga*, l'*apostat*, au lieu de *discessio*, l'*apostasie*. Ce sentiment revient à celui de la plupart des Interprètes, qui entendent par ce terme, l'*apostasie*, ou la rébellion des Chrétiens qui doivent abandonner la foi, & le parti de JESUS-CHRIST, pour se ranger à celui de l'Ante-Christ. Cette apostasie est déjà commencée dans les hérésies qui se sont élevées dans différens siècles, & dans la séparation de l'Eglise Orientale, d'avec celle d'Occident. Mais elle ne s'achevera qu'à la fin du monde, sous le regne de l'Ante-Christ, & c'est ce que l'Apôtre marque clairement ci-après: *Car le mystère d'iniquité*, dit-il, *se forme dès-à-présent*. Lorsque cet ennemi de JESUS-CHRIST paroîtra dans le monde, on verra une apostasie presque générale de tous les Chrétiens, il n'y aura de réserve que les Elûs, & encore seront-ils bien tentez par les faux miracles de l'ennemi de JESUS-CHRIST (a). *Ita ut in errorem inducantur (si fieri potest) etiam electi*,

S. Augustin (b), & plusieurs Interprètes avec lui, croient que l'*apostasie*, ou la rébellion sera tout à la fois, & contre l'Empire Romain, & contre l'Eglise de JESUS CHRIST. On ne peut pas dire que l'Empire Romain ne subsiste plus; il subsiste encore dans l'Empire d'Allemagne, quoiqu'infinitement affoibli: L'Eglise Catholique & Romaine, malgré ses pertes, & l'*apostasie* d'un grand nombre de ses enfans, est toujours la même; elle a la même foi, la même morale, les mêmes Ecritures, les mêmes Chefs: En un mot elle subsiste, & subsistera jusqu'à la fin du monde. Mais il est visible que *le mystère d'iniquité se forme dès-à-présent*, comme le dit ci après S. Paul (c); & que l'affoiblissement de l'Empire Romain d'une part, & l'*apostasie* de tant de peuples, qui étoient ci-devant membres de l'Eglise Catholique, sont des marques trop sensibles de l'approche de ce dernier jour. Il vient insensiblement, & viendra sûrement comme un voleur, lorsqu'on y pensera le moins (d).

Je ne parle pas ici de l'emportement de ceux qui par le regne de l'Ante-Christ, & l'*apostasie* dont parle ici S. Paul, entendent l'autorité du Pape, & des Evêques dans l'Eglise Catholique. Il est bien plus vrai de dire que c'est la révolte des Hérétiques contre l'autorité légitime, & des enfans contre leur Mere, sous prétexte d'erreurs prétendues qu'ils lui imputent, & de certains abus qu'ils exagèrent sans raison, & qu'elle n'a jamais autorisez, ni approuvez. Grotius, qui veut que cette Epître soit écrite avant la première aux Thessaloniens, & que l'*apostasie* marquée

(a) Matt. xxiv. 24.

(b) Aug. l. 20. de civit. c. 19. D. Thom. Est. From. Cornel.

(c) Infra v. 7.

(d) 1. Thessal. v. 2. Sicut fur in nocte ita veniet.

ici, soit l'impiété de Caius Caligula, qui vouloit faire mettre sa statue dans le Temple de Jérusalem, soutient que l'homme de péché qui veut se faire adorer, & qui s'élève sur tout ce qui est appelé Dieu, n'est autre que Simon le Magicien; & que le jour du Seigneur est celui de la destruction de Jérusalem, & du Temple par les Romains. Suivant ce système, on peut expliquer la rébellion & l'apostasie marquées ici par S. Paul, de la révolte des Juifs contre les Romains, qui n'étoit pas encore déclarée en ce tems ci; & par celui qui opère le mystère de l'iniquité, on peut entendre l'Empereur Néron; & enfin par l'homme de péché, Simon le Magicien. Tout cela étoit une figure de ce que nous croyons qui doit arriver réellement à la fin du monde; & nous sommes persuadés que c'est-là le premier, & le principal objet que S. Paul s'est proposé ici. La révolte totale des peuples contre l'Empire Romain, & l'apostasie des mauvais Chrétiens contre l'Eglise, sont les marques essentielles qui doivent précéder la venue de l'Ante-Christ.

ET REVELATUS FUERIT HOMO PECCATI. *Et qu'on ait vu paroître cet homme de péché, cet enfant de perdition, ce scélérat, ce méchant, si digne de périr misérablement. L'enfant de perdition, est mis dans le même sens que fils de mort, fils de paix, fils de colère, &c. (a) c'est-à-dire, digne de mort, digne de paix, digne de colère. Les Peres & les meilleurs Interprètes entendent unanimement ceci de l'Ante-Christ (b) qui doit paroître dans le monde avant le grand jour du Jugement, pour combattre la Religion & les Saints. Quelques Anciens (c) ont dit que c'étoit le Démon, ou Satan: mais d'autres (d) croient que c'est un vrai homme, dans qui le démon habitera, qu'il gouvernera, dont il sera l'organe & le ministre. Il y en a qui disent que ce sera un Démon incarné. S. Jérôme (e) se contente de dire que le Diable demeurera en lui corporellement. Théodoret dit que comme notre Sauveur a voulu s'incarner, pour procurer notre salut; ainsi le Démon a choisi un homme pour nous perdre, & l'a choisi tel, qu'il pût exercer par lui toute sa malice, & toute sa haine contre nous.*

S. Augustin (f) dit que de son tems quelques-uns croyoient que Néron étoit l'Ante-Christ, & que sous son regne s'accomplissoit le mystère d'iniquité dont parle ici S. Paul. Ils ajoutoient que cet Empereur devoit ressusciter, & réparoître un jour dans le monde avant l'avé-

(a) 2. Reg. XII. 5.

(b) Aug. l. 20. de civit. Dei, c. 19. Nulli dubium est eum de Anti-Christo ista dixisse.

(c) Vide Hieronym. in Is. XVII.

(d) Theodoret. hic, & Chrys. & Theophyl.

Τὸς ὅς ἄνθρωπος ἔστιν ὁ Σατανᾶς; ὁ δαμῶν. Δ' α'

ἐπιπρωτός τις αἰσῶν αὐτῆ ἀπὸ τοῦ αἰῶνος τῆς

ἐπιπρωτίας.

(e) Hieron in Dan. VII. Non eum putamus, juxta quorundam opinionem, vel Diabolum esse, vel Damonem, sed unum ex hominibus, in quo totus Satan habiturus sit corporaliter.

(f) Aug. l. XX. c. 19. de civit.

4. *Qui adversatur, & extollitur supra omne quod dicitur Deus, aut quod colitur: ita ut in templo Dei sedeat, ostendens se tanquam sit Deus,*

4. Cet ennemi de Dieu, qui s'élèvera au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu, ou qui est adoré, jusqu'à s'asseoir dans le temple de Dieu, voulant lui-même passer pour Dieu.

C O M M E N T A I R E.

ment du Seigneur. On voit les mêmes sentimens dans S. Jérôme (a) dans Sulpice Sévère (b). Ce dernier ajoute que quelques-uns croyoient que Néron s'étant percé de son épée, avoit été guéri de sa blessure, suivant ce passage de l'Apocalypse (c): *Et plaga mortis ejus curata est*. En sorte qu'il devoit venir à la fin du monde pour accomplir le mystère d'iniquité. Il fait même dire à S. Martin que Néron doit paroître en Occident, pendant que l'Ante-Christ paroitra en Orient. S. Augustin, dit qu'en effet il y avoit des gens qui soutenoient qu'il n'étoit pas mort, mais qu'il avoit été enlevé, & mis dans un lieu secret, où il se conservoit dans la vigueur de son âge, pour reparoître un jour, & pour être rétabli dans son Royaume. Sulpice Sévère dans le second Livre des Vertus de S. Martin, ne dit pas que Néron doive venir en qualité d'Ante-Christ, mais seulement comme son ministre, & comme l'organe de ses cruautés. Suétone (d) rapporte qu'à Rome assez long-tems après sa mort, plusieurs personnes le croyoient encore vivant, & rapportoient son image, & des Edits comme venant de lui, & disoient qu'il reparoîtroit bien-tôt. Mais & cela, & tout ce qu'on a dit de sa venue à la fin du monde, ne mérite aucune attention. L'Eglise croit que l'Ante-Christ viendra; mais elle ignore le tems de sa venue, & les circonstances de sa naissance & de son origine.

¶ 4. QUI ADVERSATUR, ET COLITUR. *Qui s'élèvera au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu.* Daniel (e) dit la même chose d'Antiochus Epiphane: *Magnificabitur adversus omnem Deum.* Il voudra se faire reconnoître, & adorer par tous les peuples, comme la seule Divinité qui mérite leur culte. Il s'efforcera de supprimer toute autre Religion, tant bonne, que mauvaise. Il renversera les Temples, brisera les Autels, fera périr les Prêtres, & les Ministres, tant du vrai Dieu, que des faux Dieux. Les Commentateurs Protestans disent sur ce passage contre le Pape, & contre l'Eglise Romaine, des choses, dont je crois que les plus sages, & les plus moderez d'entre eux rougissent. Je ne m'arrêterai pas à relever leurs excès, ni à réfuter leurs calomnies; je n'ai point entrepris ici un traité de controverse: mais qu'ils lisent au moins de

(a) Hieronym. in Dan. XI.

(b) Sulpit. Sever. l. 2. hist. sacras

(c) Apoc. XII.

(d) Sueton. in Nerone. ad finem, cap. 57. & Tacit. l. 2. histor.

(e) Dan. XI. 36.

bonne foi, & sans prévention nos Ecrivains approuvez de l'Eglise, & qu'ils ne lui imputent pas les opinions qu'elle n'a jamais approuvées. Voudroient-ils qu'on les rendit responsables de toutes les pauvretés qu'ont débitées certains Auteurs de leur Communion ?

ITA UT IN TEMPO DEI SEDEAT. (a). *Jusqu'à s'asseoir dans le Temple de Dieu.* Les Peres, & les Interprètes ne sont pas d'accord sur le sujet de ce Temple. Plusieurs Anciens (b) ont crû que S. Paul vouloit marquer le Temple de Jérusalem, que l'Ante-Christ à la fin du monde doit rétablir, & où il doit se faire adorer comme un Dieu. S. Chrysostome sur cet endroit-ci, ne désapprouve pas ce sentiment. Ce Pere, & plusieurs autres (c) croient que les Juifs recevront l'Ante-Christ comme leur Messie, & comme leur Dieu, & qu'ils l'adoreront dans Jérusalem, dans le Temple qu'ils lui élèveront. Mais la plupart des Anciens croient que l'Ante-Christ s'assiera même dans les Eglises Chrétiennes, & qu'il y recevra les adorations des peuples qu'il aura séduits, & engagez dans l'apostasie. On tient communément que ce sera à Jérusalem : mais pourquoi pas aussi ailleurs où il se trouvera (d) ? Il est vrai qu'il doit établir à Jérusalem le siège de son empire : mais il n'en demeurera pas là, puisqu'il doit faire tant de conquêtes sur les Chrétiens.

OSTENDENS SE QUASI SIT DEUS. *Voulant lui-même passer pour Dieu.* Il fera mettre sa statuë, ou il s'assiera lui-même dans les Eglises, & dans les Temples consacrez au vrai Dieu, pour y recevoir les honneurs divins ; de même qu'autrefois l'Idole de l'abomination, ou la statuë de Jupiter Olympien fut placée dans le Temple du Seigneur, à Jérusalem (e) ; & comme Caius Caligula vouloit y faire placer la sienne, (f) quelque-tems avant la révolte des Juifs contre les Romains. Les Juifs, & les Chrétiens apostats séduits par ses prestiges, & par ses miracles, le reconnoîtront pour le Messie, & lui rendront le culte qui n'est dû qu'à Dieu.

Tout ceci peut s'expliquer dans un sens figuré de Simon le Magicien, comme symbole de l'Ante-Christ. Cet imposteur après avoir couru diverses provinces d'Orient, & avoir trompé une infinité de personnes par ses prestiges, & ses enchantemens, vint enfin à Rome, comme sur un plus

(a) ὅτι αὐτὸν εἶς τὸ ναὸν τοῦ Θεοῦ ὡς Θεοῦ καθίσαι. Plusieurs omettent ces mots, ὡς Θεοῦ. S. Augustin l. xx. c. 19. de la Cité de Dieu, a beaucoup raisonné sur ces mots, *in Templum*, au lieu de, *in Templo* ; prétendant qu'on peut l'entendre ainsi : Il s'assiera comme s'il étoit le Temple, & l'Eglise de Dieu, lui, & les siens. Mais il est plus simple de dire que εἶς ναὸν est mis pour ὡς αἴ.

(b) Hippolyt. de consum. mundi. Cyrill. Jero-

sol. Cathach. 15. Damascen. l. 4. c. 28.

(c) Chrysost. Theodor. Theophyl. Oecumen. Ambrosiast. Anselm. alii Interpretes.

(d) Theophyl. ὅτι εἶς τὸ ἐν Ἱεροσολύμοις ναὸν ἰδῆως, ἀλλ' ὡς τὰς οὐκλεισίας ἀπῶς, καὶ πάντα ναὸν δῶσιν.

(e) 1. Macc. 1. 57.

(f) Joseph. Antiq. l. 18. c. 11. Philo Legat. ad Caium.

5. Non retinetis quod cum adhuc essem apud vos, hæc dicebam vobis?

6. Et nunc quid detineat scitis, ne reveletur in suo tempore,

5. Ne vous souvient-il pas que je vous ai dit ces choses, lorsque j'étois encore avec vous?

6. Et vous savez bien ce qui empêche qu'il ne vienne, afin qu'il paroisse en son tems.

COMMENTAIRE.

grand théâtre (a). Il s'y fit bien-tôt remarquer, & les Romains comme les autres, furent la dupe de cet imposteur. Les anciens Peres de l'Eglise (b) assurent qu'on lui dressa une statue comme à Dieu, avec cette inscription: *A Simon le Dieu saint*. La chose n'est nullement impossible, puisque ceux de Lystris vouloient offrir des sacrifices à Paul, & à Barnabé, comme à des Dieux (c) pour des choses, qui ne paroissent pas plus merveilleuses, que celles que faisoit Simon le Magicien. Apollone de Thyanes, autre imposteur qui parut peu de tems après, recevoit en bien des endroits les honneurs divins (d). Simon le Magicien vouloit se faire passer pour un Dieu (e). C'étoit-là son ambition. Avant même qu'il fut converti, & étant encore à Samarie (f), il se faisoit appeler la grande vertu de Dieu. Voilà quel étoit celui que le Démon suscita pour l'opposer aux Apôtres, & que Dieu permit qui parut pour représenter la personne de l'Ante-Christ, qui doit venir à la fin du monde.

ψ. 5. NON RETINETIS? Ne vous souvient-il pas que je vous ai dit ces choses étant encore chez vous? Il auroit fallu en demeurer là, & ne point vous engager dans des questions infinies, & n'écouter pas ceux qui me font parler mal-à-propos, ou qui rapportent de fausses Lettres de ma part. Je n'ai rien à ajouter à ce que je vous en ai dit d'abord. On voit par là que les Apôtres ont enseigné de vive voix une infinité de choses, qui n'ont pas été écrites (g). Sans les faux Docteurs qui jetterent les Thessaloniciens dans le trouble, l'Apôtre ne nous auroit rien laissé par écrit sur cette importante matière.

ψ. 6. ET NUNC QUID DETINEAT SCITIS. Vous savez bien ce qui empêche qu'il ne paroisse à present, afin qu'il paroisse en son tems. Je vous ai dit autrefois de vive voix à quoi il tient que le jour du Seigneur ne vienne, & que l'Ante-Christ ne paroisse. Il ne diffère que pour venir au tems préordonné par les décrets de la Providence. Mais encore à quoi tient-il qu'il ne vienne? Il l'a déjà dit ci-devant ψ. 3. *Nisi venerit discessio primam.*

(a) Justin. apolog. 2. Euseb. l. 2. c. 13. Hist. Ecclesiast.

(b) Justin. apolog. 2. Cyrill. Catech. 3. Iren. l. 1. c. 20. Tertull. apolog. c. 13. Euseb. l. 2. c.

14. Hist. Eccles. Græ.

(c) Act. xii. 10.

(d) Philostrat. vitæ Apollonii, l. 7. c. 10. & 8. c. 2.

(e) Iren. l. 1. c. 20.

(f) Act. vii. 20.

(g) Theophyl. καθ' ἑαυτὸν δὴλον ὅτι μὴ ἡ λα μυστήρια, καὶ ἀγέφυκτος παρεδίδο.

7. *Nam mysterium jam operatur iniquitatis. Tantum ut qui tenet nunc, teneat, donec de medio fiat.*

7 Car le mystère d'iniquité se forme dès à-présent. Seulement, que celui qui a maintenant *la foi*, la conserve jusqu'à ce que *ce homme* soit détruit.

C O M M E N T A I R E.

Il faut premièrement que la rebellion contre l'Empire Romain (a), & l'apostasie contre la Religion Catholique, arrive ; tandis que l'Empire Romain subsistera, la Religion Chrétienne subsistera aussi : lorsque le premier sera détruit, l'Ante-Christ paroîtra, & on verra l'apostasie dans l'Eglise. L'Apôtre par-une sage politique n'a pas voulu s'exprimer distinctement sur la ruine de l'Empire Romain, pour ne pas exposer l'Eglise à la persécution, & pour ne pas irriter mal-à-propos les Payens contre les Fidèles, suivant la remarque de S. Chrysostome, & de S. Augustin (b).

Quelques-uns (c) ont crû que ce qui retenoit & empêchoit que l'Ante-Christ ne parût, étoient les dons surnaturels du Saint-Esprit. Mais S. Chrysostome remarque fort judicieusement que si cela étoit, la fin du monde devoit être déjà venue, puisque depuis long-tems l'on ne voit plus dans l'Eglise ces dons extraordinaires du Saint-Esprit. D'autres dans Théodoret suppléent ainsi au Texte de l'Apôtre. *Vous savez à quoi il tient qu'il ne paroisse.* C'est un décret de Dieu ; les tems marquez dans les desseins de Dieu, ne sont pas encore accomplis.

Pour lui il l'entend ainsi : L'Apôtre savoit que le Sauveur avoit dit que l'Evangile seroit prêché par tout, & à toutes les nations, & qu'après cela viendroit la fin des siècles (d) : *Pradicabitur hoc Evangelium regni in universo orbe, & tunc veniet consummatio.* Comme il voyoit que l'idolâtrie regnoit encore dans presque tout l'Univers, il jugeoit que la fin du monde, & le regne de l'Ante-Christ étoient encore éloignés. Il avoit apparemment fait remarquer la même chose aux Thessaloniens lorsqu'il étoit parmi eux, c'est pourquoi il leur dit : *Vous savez ce qui empêche qu'il ne paroisse à présent ; mais il paroîtra dans son tems.*

Il n'est pas mal-aisé suivant l'hypothèse qu'on a proposée dans la Préface de cette Epître, d'expliquer *l'apostasie*, dont parle saint Paul au ψ . 3. de la révolte des Juifs contre les Romains ; elle devoit précéder la venue du Seigneur dans sa vengeance, pour punir la nation des Juifs. On devoit aussi avant ce tems voir paroître *cet homme de péché, cet enfant de*

(a) Ita Patres plerique. Chrysost. Theodoret. Theophyl. Tertull. Hieronym. Augustin. Ita & Bellarm. Est. alii passim.

(b) Aug. l. xx. de civit. c. 19. n. 3. Ita &

Chrysost. Ἐπειδὴ δὲ οὗτος ὁ Ῥωμαῖος ἀρχὴν τῆτο φησὶν, εὐκρίτως ἰδέσθαι, καὶ πῶς φησὶ, συμπεριλαμβανόμενος. Οὐ γὰρ ἐβέλτερο ὄφελος ἔχοντες ἀναρχίασιν, καὶ ἀνομήτως κινδύνους.

perdition ;

perdition, cet ennemi de Dieu qui doit se faire adorer, & se faire appeler Dieu, & s'asseoir dans le Temple. Voilà à quoi il tenoit que le jour du Seigneur n'arrivât, premierement en figure, dans la guerre des Romains contre les Juifs, & ensuite en réalité à la fin du monde.

ψ. 7. NAM MYSTERIUM JAM OPERATUR INIQUITATIS (a). *Car le mystère d'iniquité se forme dès à présent.* Plusieurs anciens (b) ont crû que ce mystère d'iniquité, étoit l'empire de Néron, ou Néron lui-même, qu'ils prenoient pour l'Ante-Christ, & qui n'avoit commencé à persécuter l'Eglise, que pour achever un jour de la combattre, lorsqu'il reparoîtroit sur la terre à la fin du monde. Mais ce sentiment que nous avons déjà touché sur le ψ. 3. n'est fondé que sur les crimes, & la cruauté de Néron, & sur les faux bruits qui coururent après sa mort, qu'il étoit vivant, & qu'il devoit reparoître un jour. On ne croyoit pas que l'Ante-Christ put être ni plus méchant, ni plus cruel que cet Empereur, ni plus ennemi de l'Eglise de JESUS-CHRIST.

D'autres en plus grand nombre (c), & mieux fondez, ont crû que les hérétiques sont des Ante-Christ, qu'ils sont des suppôts, & des ministres de cet homme de péche, qui commencent dès à présent le *mystère d'iniquité* dans l'Eglise de JESUS-CHRIST, par les erreurs qu'ils y répandent, par le scandale qu'ils y causent, par l'apostasie de plusieurs, qu'ils attirent dans leur parti. Les Peres appellent communément les hérétiques (d), *précurseurs de l'Ante-Christ*. A la fin du monde l'Ante-Christ achévera ce que ses ministres ont commencé. C'est apparemment ce que S. Jean vouloit marquer, lorsqu'il disoit (e) *Nunc Antichristi multi sunt*. Il y a déjà beaucoup d'Ante-Christ.

D'autres (f) croyent que ce *mystère d'iniquité*, signifie le symbole de l'iniquité de l'Ante-Christ, la figure, la représentation de ses persécutions contre les Saints. Ainsi tous les persécuteurs de l'Eglise, les Nérons, les Domitien, les Décius, les Dioclétien, les hérétiques sont des images de l'Ante-Christ; ils opèrent le mystère d'iniquité; l'Ante-Christ opère déjà, & opérera jusqu'à la fin du monde dans ses ministres. Ce n'est point encore son regne réel, c'est le mystère, c'est la figure de son regne. Néron, & Simon le Magicien furent du tems de S. Paul les figures les plus ressemblantes de cet ennemi de Dieu.

TANTUM UT QUI TENET NUNC, TENEAT (g). *Seulement que*

(a) Τὸ ὄ μυστήριον ἔδη ἐπιγίνωται τῆς ἀνομίας.

(b) Chrysof. hic, & orat. 2. de eleemosyna. Theophyl. quid. apud Theodoret. Vide & Hieronym. in Dan. xi. & Aug. l. xx. c. 19. de civ. dicit. Sulpit. Sever. l. 2. Hist. Victorin. in c. 17. Apocalypf.

(c) Tertull. de praescript. c. 4. & contra Praeacem, c. 31. Theodoret. alii.

(d) Iren. l. 1. c. 8. Cyrill. Jerosol. Cathec. 15. Ambros. in Luc. xxi. Origen. in Matt. Hilar. lib. ad Constantium, Athanas. Epist. ad Solitas.

(e) 1. Joan. II. 18.

(f) Syr. Est. Gagna. Cornel. Men.

(g) Le Grec ne porte point *teneat*; il ne se lit que dans les Bibles Latines.

8. *Et nunc revelabitur ille iniquus, quem Dominus Jesus interficiet spiritu oris sui, & destruet illustratione adventus sui eum;*

8. Et alors se découvrira l'impie, que le Seigneur JESUS détruira par le souffle de sa bouche, & qu'il perdra par l'éclat de sa présence;

COMMENTAIRE.

celui qui a maintenant la foi, la conserve, jusqu'à ce que cet homme soit détruit. Que chacun de vous demeure dans la foi qu'il a reçue de nous, & ne se laisse point ébranler par les discours qu'on répandra comme venant de nous. Ou plutôt, que ceux qui se trouveront alors dans le monde, conservent la foi, & demeurent fermes dans leur croyance, & dans leur attachement à l'Eglise de JESUS-CHRIST, jusqu'à ce que l'Ante-Christ, cet homme d'iniquité, soit détruit.

Le Texte Grec présente un autre sens (a) : *Il ne reste qu'une chose, qui est que celui qui retient, soit détruit.* Voilà à quoi il tient que l'Ante-Christ ne paroisse : il faut que l'Empire Romain soit détruit, ou que l'Evangile ait été prêché par tout le monde, & que toutes les nations soient converties, avant que le jour du Seigneur arrive. Cela a rapport à ce qu'il a dit ci-devant ψ . 3. & 6. Il est remarquable qu'au ψ . 6. (b) il met au neutre, vous savez ce qui retient ; *Et nunc quid detineat scitis* ; ce qu'il met ici au masculin : *Tantum ut qui tenet de medio fiat.* Ce qui peut fortifier la conjecture de ceux des anciens qui l'expliquent de Néron, & de Simon le Magicien, après la mort desquels la colère du Seigneur éclata contre les Juifs. Néron mourut l'an 66. de JESUS-CHRIST ; la révolte des Juifs commença la même année, & Néron donna le commandement de l'armée à Vespasien. L'an 67. Vespasien fit la guerre en Galilée, & l'an 70. de JESUS-CHRIST Tite forma le siège de Jérusalem, prit, & ruina la ville. Dieu permit que les hommes vissent en cela une figure de la fin du monde, comme ils avoient vu dans Néron, & dans Simon le Magicien une figure de l'Ante-Christ, & dans la révolte des Juifs, un symbole de l'apostasie des mauvais Chrétiens. De même que notre Sauveur en nous dépeignant ce qui doit arriver à la fin des siècles, nous décrit en même-tems les circonstances de la guerre des Romains contre les Juifs (c) ; ainsi S. Paul dans ce qu'il dit aux Thessaloniens, ménage ses expressions de telle manière, que l'on peut les appliquer à Simon le Magicien, comme représentant l'Ante-Christ, & à la guerre des Romains contre les Juifs, comme une figure des maux qui arriveront à la fin du monde.

ψ . 8. ET TUNC REVELABITUR ILLE INIQUUS. *Et alors se*

(a) $\mu\acute{\epsilon}\nu\omicron\nu\sigma\ \delta\ \kappa\alpha\tau\acute{\iota}\chi\omicron\nu\sigma\ \acute{\alpha}\rho\lambda\iota\ \sigma\acute{\iota}\omega\varsigma\ \epsilon\kappa\ \mu\acute{\epsilon}\theta\upsilon\varsigma\ \chi\acute{\alpha}\rho\iota\sigma\mu\alpha\tau\omicron\varsigma.$

(b) ψ . 6. $\kappa\alpha\iota\ \nu\acute{\upsilon}\nu\ \tau\acute{\omicron}\ \kappa\alpha\tau\acute{\iota}\chi\omicron\nu\sigma\ \acute{\omicron}\delta\acute{\iota}\delta\omicron\tau\omicron\iota.$

(c) Voyez *Matt. xxiv. Marc. xiii. Luc. xxi.*

découvrira l'impie, l'Ante Christ, l'homme d'iniquité, l'enfant de perdition, que le Seigneur JESUS détruira par le souffle de sa bouche. L'obstacle qui retient, & qui empêche que l'Ante-Christ ne se manifeste, doit donc être levé avant la manifestation de l'Ante-Christ. Si cet obstacle est la révolte contre l'Empire Romain, ou le mystère d'iniquité, il faut attendre que tout cela ait paru, avant que l'Ante-Christ se manifeste. Les Ante-Christis figuratifs, & symboliques, les persécuteurs, les hérésiarques, qui ont commencé le mystère d'iniquité, périront: mais à leur défaut l'Ante-Christ véritable viendra exercer son empire sur la terre à la fin des siècles (a).

Cette manière de parler: *Le Seigneur JESUS le détruira par le souffle de sa bouche*, marque la facilité avec laquelle le Sauveur l'exterminera, dès qu'il voudra seulement souffler contre lui (b). De peur que les Thessaloniciens entendant ce que devoit faire cet ennemi de JESUS-CHRIST, ne le conçussent comme un rival, qui combattroit contre lui à forces égales, & même en quelque sens superieures, puisqu'il devoit se faire adorer comme Dieu, & engager dans l'apostasie un si grand nombre de Chrétiens, l'Apôtre les prévient contre cette pensée, en leur disant que le Sauveur n'aura qu'à souffler pour l'abattre, & pour l'exterminer; qu'il n'aura qu'à se montrer pour le réduire au néant: *Quem interficiet spiritu oris sui, & destruet illustratione adventus sui*. Cela avoit été expressément prédit par Isaïe (c), en parlant de JESUS-CHRIST sous le nom du rejetton de la tige de Jessé: *Il frappera la terre du fleau de sa parole, & il fera mourir l'impie par le souffle de sa bouche*.

Les traits que l'Apôtre trace ici de l'homme de péché, & de l'enfant de perdition, qui veut se faire passer pour un Dieu (d); conviennent si parfaitement à Simon le Magicien, qu'on ne peut presque pas l'y méconnoître. Cet impie doit paroître au tems préordonné, & le Seigneur JESUS le détruira du souffle de sa bouche; il l'exterminera par l'éclat de sa présence. Tout le monde sait que Simon vouloit passer pour une Divinité, & qu'il prétendoit être le CHRIST (e). S. Jérôme (f) cite ces blasphèmes d'un des livres de cet imposteur: *Je suis la parole de Dieu, je suis la beauté de Dieu, je suis le paracles, je suis le Tout-puissant, je suis tout ce qui est Dieu*. Il fut adoré comme un Dieu, non-seulement pendant sa vie, mais encore après sa mort (g). S. Cyrille de Jérusalem (h) lui applique ces paroles de la premiere Epître de S. Jean (i): *Ils ont quitté notre compa-*

(a) Ita Patres passim, & Interpretes Catholici.

(b) Theodoret. Ἐδείξεν ὡς ἐν τῷ τῷ δεικτικῆς δυναμῆος μέγιστος, ὁπρῶτα γὰρ φησὶ, ἐξαγαθὲν φέρειται ἡμῶν, καὶ πανωλεθρία ὄψα-
δωσὶ τὸ ἀληθινόν.

(c) Isai. xi. 4.

(d) Ci-devant, ψ. 9. & 4.

(e) Aug. de heres. c. 1.

(f) Hieronym. in Matt. xxiv.

(g) Justin. Dialog. p. 349. Clem. Alex. Strom.

(h) Cyrill. Cathed. 6.

(i) 1. Joan. 11. 18.

9. *Cujus est adventus secundum operationem satana, in omni virtute, & signis, & prodigiis mendacibus,*

9. *Cet impie, qui doit venir accompagné de la puissance de satan, avec toutes sortes de miracles, de signes & de prodiges trompeurs,*

COMMENTAIRE.

gnie, mais ils n'étoient pas des nôtres; & par conséquent il doit aussi leur appliquer celles-ci qui leur sont liées immédiatement auparavant: *À présent il y a plusieurs Ante-Christes.*

Le genre de la mort de Simon le Magicien justifie encore admirablement la prédiction de S. Paul. Ce malheureux entreprit de montrer que comme Messie, & Fils de Dieu, il pouvoit monter dans le Ciel, comme avoit fait JESUS-CHRIST (a). Il employa tous les secrets de sa magie, pour y réussir. Il s'engagea de s'élever dans l'air à la vûe du peuple Romain. En effet il se fit porter en l'air par deux Demons dans un chariot de feu (b), mais S. Pierre, & S. Paul qui étoient alors à Rome, s'étant mis en prières, il tomba par terre, & se cassa les jambes. On l'emporta, & peu de tems après il se précipita de douleur, & de honte, du haut du logis où il étoit. (c) Ainsi il fut abattu par le souffle de la bouche du Seigneur, & par l'éclat de sa présence. Mais tout cela n'étoit que le symbole de ce qu'on doit voir arriver à la fin du monde dans la personne de l'Ante-Christ.

¶ 9. C U J U S E S T A D V E N T U S S E C U N D U M O P E R A T I O N E M S A T H A N Æ. *Cet impie qui doit venir accompagné de la puissance de Satan; pour tromper les simples par les prodiges qu'il fera en si grand nombre; que les Elûs mêmes seront en danger de s'y laisser tromper (d). Le Démon déploiera en la faveur de l'Ante-Christ toute sa puissance par des miracles trompeurs, prodigiis mendacibus; ou selon le Grec (e) Des miracles d'erreur; c'est-à-dire, induisans à erreur, ou des miracles faux, qui n'ont que l'apparence de vrais prodiges. (f) Les Peres sont partagez sur la nature des miracles de l'Ante-Christ. Ceux qui ont pour principe que Dieu seul peut faire de vrais miracles, soutiennent que le Démon n'en fera que de faux, & d'apparens par le moyen de l'Ante-Christ. S. Jérôme (g) compare ces prodiges à ceux des Magiciens de Pharaon, & il dit que de même que la verge de Moÿse changée en serpent dévora celle des Magiciens de Pharaon aussi changée en apparence en serpent, ainsi les vrais miracles du Sauveur, détruiront les faux prodiges de l'Ante-*

(a) Maxim. Taurin. homil. 54.

(b) Arnob. l. 2. p. 50. Cyrill. Jerosol. Cathedr.

6. Ambr. Hexaem. l. 4.

(c) Arnob. l. 2. Maxim. Taurin. homil. 54.

Constit. Apostol. l. 6. c. 9.

(d) Matt. XXI. v. 24.

(e) καὶ πᾶσι ἰδῆσθαι.

(f) Chryf. Τέτρα ἰδῆσθαι. Ἡ τοὶ ἀποστο-

μῶν, ἡ ἡμεῖς ἰδῆσθαι ἀποστο-

(g) Hieron. ad Algastum, qu. 11.

Christ. *Ita mendacium Antichristi veritas devorabit.* S. Chrysostome, & Théophylacte, les appellent faux, ou induisans à erreur. Théodoret (a) dit nettement que ce ne seront pas de vrais miracles, mais des tours d'adresse comme en font les batteleurs.

Mais S. Augustin (b) en plusieurs endroits de ses ouvrages, soutient que les Démons, & les Magiciens par leur moyen, peuvent faire de vrais miracles; que les méchans en peuvent quelquefois faire aussi-bien que les bons; & en effet le Fils de Dieu ne nous apprend-il pas que dans les derniers tems il s'élévera des faiseurs de prodiges, qui essayeront d'induire à erreur même les Elûs (c)? Et S. Paul ne dit-il pas que l'on peut faire de miracles, jusqu'à transporter les montagnes, sans avoir la charité (d), & sans être agréable à Dieu? Le saint Docteur que nous venons de citer, ne s'embarrasse pas beaucoup de réfuter les miracles des Donatistes; il dit que quand ils seroient vrais, qu'on n'en pourroit rien conclure contre la vérité, puisqu'ils se faisoient hors de l'unité (e).

Et en parlant des miracles de l'Ante-Christ, à l'occasion des paroles du ̄. que nous expliquons (f) il dit que les uns croient qu'ils sont appellez *miracles de mensonge*; parce qu'ils n'auront pas la réalité, mais seulement l'apparence des vrais miracles, & qu'ils tromperont les yeux de ceux qui en seront témoins; & que d'autres tiennent qu'encore que ce soient de vrais miracles, ils sont appellez trompeurs, ou mensongers, parce qu'ils induiront dans l'erreur, ceux qui ne sauront pas que le Démon a aussi le pouvoir de faire des prodiges, sur tout dans ce tems où Dieu lui a donné une plus grande puissance qu'il n'en a jamais eue. *An quia illa ipsa etiamsi erunt vera prodigia, ad mendacium pertrahent credituros non ea potuisse nisi divinitus fieri: virtutem Diaboli nescientes; maxime quando tantam, quantam numquam habuit, accipiet potestatem.*

Saint Grégoire le Grand étoit tout dans les mêmes principes à cet égard que S. Augustin. Il dit (g) que quelquefois les hérétiques font des miracles, dont Dieu permet qu'ils reçoivent la vaine récompense en ce monde, par les loüanges que cela leur attire; que l'Eglise méprise les miracles faits par les hérétiques, parce qu'elle est instruite que ce ne sont pas les miracles qui sont la preuve de la sainteté, & du mérite, & qu'elle a appris de JESUS-CHRIST même qu'au jour du Jugement il y aura plusieurs réprouvez (h) qui viendront dire: Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en votre nom, n'avons-nous pas chassé les Démons, & fait plu-

(a) Theodoret. hic: Διδάσκου ὅτι οὐκ ἔστι ἐν ταῖς ἐν ἀληθείᾳ θαύμασι. Ταῦτα δὲ ποιοῦσι, καὶ ἐν τῷ ᾧ ἔστιν ἐπινοίας ἔχοντες.
 (b) Aug. l. 83. quest. qu. 79. n. 3. 4. & Serm. 90. n. 5. nov. Editio.

(c) Matt. XXIV. 24.

(d) I. Cor. XIII. 2.

(e) Aug. in Joan. tract. XIII.

(f) Lib. xx. de civit. c. 19.

(g) Greg. Mag. l. 20 c. 7. moral. in Job.

(h) Matt. VII. 22.

10. *Et in omni seductione iniquitatis iis qui pereunt; eò quòd charitatem veritatis non receperunt, ut salvi fierent.*

10. Et avec toutes les illusions qui peuvent porter à l'iniquité ceux qui périssent, parce qu'ils n'ont pas reçu, & aimé la vérité, pour être fauvez.

COMMENTAIRE.

sieurs miracles ? Mais le Sauveur leur répondra : Je ne vous connois point, &c. Il dit ailleurs (a) qu'au tems de l'Ante-Christ, Dieu retirera le don des mirables de son Eglise, & permettra à cet ennemi de JESUS-CHRIST d'en faire un grand nombre, afin que la foi des Fidèles en paroisse plus admirable, en ce qu'elle se soutiendra même sans miracles. Il ne met de différence entre les miracles des Elûs, & ceux des réprouvez (b), qu'en ce que les uns conduisent au salut, & les autres en éloignent, tant ceux qui les font, que ceux qui en sont témoins.

Pour les miracles de Simon le Magicien, les Peres les attribuent à la magie. On convient qu'il en faisoit un très-grand nombre. Il s'efforçoit de faire au moins en apparence tous ceux que JESUS-CHRIST avoit fait très réellement (c). Ses disciples à son exemple s'adonnoient à toutes sortes de prestiges, & des forcelleries (d) se vantant même du pouvoir tirer des enfers par leurs évocations, les ames des Prophètes (e). On a vû ci-devant qu'il avoit entrepris de voler, & de s'élever dans le Ciel. Il faut que le nombre de ses faux prodiges ait été bien grand, pour lui attirer ce grand nombre de disciples qu'il eut, & pour lui mériter les honneurs divins, dont il jouït.

¶ 10. ET IN OMNI SEDUCTIONE INIQUITATIS. Avec toutes les illusions qui peuvent porter à l'iniquité ceux qui périssent. L'Ante-Christ ne se contentera pas d'employer les miracles, & les opérations de la magie pour tromper les simples, & les réprouvez, & pour les engager dans l'apostasie, il y employera tous les moyens que son artificieuse malice pourra lui suggérer. Les caresses, les présens, les honneurs, les biens ; & les plaisirs, les promesses, les marques d'amitié, & de confiance ; en un mot, tout ce qu'il croira propre à tromper, *in omni seductione iniquitatis*. Toute séduction d'iniquité, de crimes, d'injustice, de mensonge. Ceux qui périssent, seront les réprouvez (f) les incrédules, les apostats qui par un juste jugement de Dieu, & par leur faute, seront livrez à la dépravation de leur cœur, & abandonneront JESUS-CHRIST pour suivre son adversaire ; ou même les infidèles, dont la malice sera telle, qu'ils ne croiroient pas

(a) Greg. Moral. lib. 34. c. 3.

(b) Gregor homil. in Evangel. l. 2, homil. 29.

(c) Origen. l. 5. contra Cels.

(d) Iren. l. 1. c. 20.

(e) Tertull. de anima, c. 57.

(f) Est. From. Cornel.

même en JESUS CHRIST quand il leur feroit annoncer la vérité (a). Mais ses ruses, ses miracles, ses caresses n'auront aucun pouvoir sur les Elûs comme l'a promis JESUS-CHRIST, en disant (b) que les prodiges de l'Ante-Christ seront tels, que les Elûs même, s'il étoit possible, y seroient pris.

EO QUOD CHARITATEM VERITATIS NON RECEPERUNT. *Parce qu'ils n'ont pas reçu, & aimé la vérité pour être sauvés.* Ne croyez pas que ces malheureux qui suivront l'Ante-Christ, s'y trouvent engagés par nécessité. Quelques grandes que soient ses persécutions, quelques apparens que soient ses miracles, quelques puissans que soient ses artifices, il ne perdra, & ne séduira que ceux qui voudront périr, & être séduits. Ceux qui aimeront sincèrement la vérité que JESUS-CHRIST leur aura fait connoître, & qui profiteront des secours qu'il leur aura donné, se garantiront des poursuites, & des pièges de l'Ante-Christ. Et ceux qui périront dans leur incrédulité, dans leur fidélité, périront aussi par leur faute, puisqu'ils ne périront que parce qu'ils ne voudront pas pratiquer, & aimer la vérité. Ces derniers caractères de l'Ante-Christ, marquez par S. Paul, ne conviennent pas moins à Simon le Magicien, que ceux que nous avons vû jusqu'ici. Cet imposteur ne séduisit pas seulement les peuples par ses faux miracles, mais aussi *par toutes les illusions qui peuvent porter à l'iniquité ceux qui périssent.* Quels monstres d'erreurs n'enseigna-t'il pas, & dans quels desordres ne tomba-t'il pas ? Les premiers hérétiques qui déchirèrent l'Eglise Chrétienne, étoient de ses disciples. Ils avoient les plus extravagantes opinions sur la génération des Anges, sur les *éons* qui composoient leur *plérôme*, ou plénitude, & divinité phantastique (c). On fait les impertinences qu'il disoit de son Helcine (d), femme débauchée qu'il menoit avec lui, & les impudicitez où il se plongeoit, lui, & les siens (e). *Les Peres* (f) avancent comme un fait constant que les Simoniciens rendoient aux Anges un culte idolâtre, & qu'ils adoroient Simon, & Hélcine représentés sous la figure de Jupiter, & de Minerve.

C'est-là que S. Paul appelle ici, *les illusions d'iniquité où tombent ceux qui périssent.* Voilà quels étoient ces malheureux disciples de Simon, à qui le Seigneur par un effet de sa justice avoit envoyé des illusions si efficaces, qu'ils croyoient au mensonge. Nous ne savons pas distinctement quelles seront les erreurs, & les dérèglemens de l'Ante-Christ, mais on en peut juger par celles qu'on vient d'exposer ; si la réalité doit de beaucoup l'emporter sur la figure, que sera-ce des illusions, & des abomi-

(a) Chrys. Theophyl.
 (b) Matt. xxiv. 24.
 (c) Vide Nazianz. orat. 23. & 44. Euf. in Marc. l. 4.
 (d) Justin. apolog. 2. Iren. l. 1. c. 20. Epi-phan. hæres. 21.
 (e) Iren. l. 1. c. 20. Eufeb. l. 2. c. 13. Hist. Eccles.
 (f) Tertull. præscript. c. 33. Epiphan. hæres. 21. Aug. de hæres. Iren. l. 1. c. 20.

11. *Ideo mittet illis Deus operationem erroris, ut credant mendacio.*

12. *Ut judicentur omnes qui non crediderunt veritati, sed consenserunt iniquitati.*

13. *Nos autem debemus gratias agere Deo semper pro vobis, fratres dilecti à Deo, quod elegerit vos Deus primitias in salutem, in sanctificatione spiritus, & in fide veritatis;*

11. C'est pourquoi Dieu leur enverra des illusions si efficaces, qu'ils croiront au mensonge;

12. Afin que tous ceux qui n'ont point cru la vérité, & qui ont consenti à l'iniquité, soient condamnés.

13. Mais quant à nous, mes frères chéris du Seigneur, nous nous sentons obligés de rendre pour vous à Dieu de continuelles actions de grâces; de ce qu'il vous a choisis comme des prémices, pour vous sauver par la sanctification de l'esprit, & par la foi de la vérité;

COMMENTAIRE.

nations qu'on verra à la fin du monde, si celles qu'on a vûes au commencement de l'Eglise, ont été si grandes, & si affreuses?

¶ 11. IDEO MITTET EIS DOMINUS SPIRITUM ERRORIS. C'est pourquoi Dieu leur enverra des illusions si efficaces, qu'ils croiront au mensonge. Gardez-vous bien de croire que Dieu envoie directement des illusions aux méchants, ni qu'il les tente, ou qu'il les induise au mensonge, & à erreur. Il ne tente personne, & n'induit jamais au mal (a). Mais souvent par un juste jugement, il livre au mensonge ceux qui ont méprisé la vérité: il abandonne à l'erreur, & à leur sens réprochés, ceux qui ont aimé le mensonge, & le dérèglement. Dieu veut sincèrement le salut de tous les hommes (b); JESUS-CHRIST leur a mérité à tous des moyens pour pouvoir parvenir au salut. S'ils périssent, ce n'est donc que par leur faute. Dieu punit quelquefois les pechez des hommes par d'autres pechez (c), où il permet qu'ils tombent. Il châtie leur présomption, par des tentations, auxquelles il permet qu'ils se trouvent exposés. Ici il punit les méchants par l'Ante-Christ qu'il leur envoie, & à qui il donne la permission de les tenter. Il laisse au Démon la liberté d'exercer contre eux tout son pouvoir, toute sa malice, par l'organe de l'Ante-Christ, dont il dispose, & qu'il gouverne.

La plupart des Anciens (d) entendent ceci des Juifs, auxquels Dieu permettra que le Démon, & l'Ante-Christ persuadent la fausseté par les miracles qu'ils feront en leur présence; parce qu'ils n'ont pas voulu recevoir la vérité que JESUS-CHRIST leur a prêchée. Les Juifs feront les pre-

(a) Jacobi, 1. 13. Deus intentator malorum est; ipse autem neminem tentat.

(b) 1 Timot. 11. 4. Deus vult omnes salvos fieri, & ad agnitionem veritatis venire.

(c) Vide Hieronymum ad Algasia, Theodoret.

Theophyl. Oecumen. Anselm. bic. Vide Aug. 1. 5. contra Julian. c. 3. Cornel. à Lap. & Est. bic.

(d) Ambrosiast. Chryf. Theodoret. Theophyl. Oecumen. Hieronym. ad Algasia, qu. 11.

14. *In qua & vocavit vos per Evangelium nostrum, in acquisitionem gloriae Domini nostri Jesu Christi.*

15. *Itaque, fratres, state, & tenete traditiones quas didicistis, sive per sermonem, sive per Epistolam nostram.*

14. Vous appellant à cet état par notre Evangile, pour vous faire acquérir la gloire de notre Seigneur JESUS-CHRIST.

15. C'est pourquoi, mes freres, demeurez fermes, & conservez les traditions que vous avez apprises, soit par nos paroles, soit par notre Lettre.

COMMENTAIRE.

miers séduits par l'opération, & les illusions du pere du mensonge. Plusieurs des Juifs, & des Samaritains s'attachèrent à Simon le Magicien.

¶ 13. QUOD ELEGERIT VOS DEUS, PRIMITIAS IN SALUTEM. *De ce qu'il vous a choisi comme des prémices, pour vous sauver par la sanctification de l'esprit.* Je remercie Dieu de la grace qu'il vous a faite, mes freres, en vous appellant à la foi, & à la connoissance de sa vérité, & à la sanctification de l'esprit, c'est-à-dire, à la justification que vous avez reçûe par le Baptême, & par l'infusion du Saint-Esprit, qui remplit vos cœurs de lumières, & de graces. Ou bien, suivant saint Chrysostome, (a) de ce qu'il vous a choisi par la sanctification de l'esprit, & par la foi en la vérité. Il vous a choisi, & mis au nombre de ses enfans par le don de la foi, & de la grace justifiante que vous avez reçûe dans le Baptême.

Vous avez été élus *comme des prémices*, comme une portion choisie, & distinguée, au milieu de tant d'autres, qui sont demeurez dans l'infidélité & dans l'ombre de la mort. Le Grec lit : (b) *Il vous a choisi dès le commencement*, au lieu de : *Il vous a choisi comme des prémices*. Mais quelques Exemplaires Grecs sont conformes à la Vulgate (c). Saint Paul a coutume de donner le nom de *prémices* (d) à ceux qui ont été les premiers convertis dans une ville, ou dans une province. Tels étoient les Thessaloniens dans la Macédoine. Quand il dit qu'ils ont été choisis, on n'en doit pas inférer qu'ils soient tous du nombre des Elûs, & des prédestinez. C'est une élection de vocation qui les met dans l'Eglise, & dans la voye du salut. C'est à eux à prier Dieu de leur donner les secours nécessaires pour vivre suivant leur vocation, & pour répondre à la grace qu'ils ont reçûe.

¶ 15. STATE, ET TENETE TRADITIONES. *Demeurez fermes dans la foi, & dans la pratique de la vertu, & conservez les traditions que vous avez apprises*, soit celles qui concernent le dogme, par exemple, le Jugement dernier, & la venuë de l'Ante-Christ : voyez ci-devant ¶. 5. soit celles qui regardent la morale, & la discipline ; car les

(a) Chrysoſt. Theophyl. Syr. Vat. alii : *Εν αγαπῆ καὶ φόβῳ τοῦ κυρίου, καὶ ἐν πίστει καὶ ἀγάπῃ ἡμῶν ἰς τὸ σωθῆναι ὑμᾶς.*

(b) *Ἐλετο ὑμᾶς ὁ θεὸς ἀπ' ἀρχῆς.*

(c) Alii : *Ἐλετο ὑμᾶς ἀπ' ἀρχῆς.* Vide Mill.

(d) Rom. XVI. 5. & I. Cor. XVI. 15.

16. *Ipse autem Dominus noster Jesus Christus, & Deus Pater noster, qui dilexit nos, & dedit consolationem eternam, & spem bonam in gratia,*

17. *Exhortetur corda vestra, & confirmet in omni opere, & sermone bono.*

16. Que notre Seigneur JESUS-CHRIST, & Dieu notre Pere, qui nous a aimez, & qui nous a donné par sa grace une consolation éternelle, & une si heureuse esperance,

17. Console lui-même vos cœurs, & vous affermissé dans toutes fortes de bonnes œuvres, & dans la bonne doctrine.

C O M M E N T A I R E.

Apôtres écrivoient peu, & il y en a plusieurs dont nous n'avons aucun écrit; ils se contentoient d'enseigner de vive voix, & de confier à des témoins fidèles, & attentifs, les veritez qu'eux-mêmes avoient reçûes de vive voix de nôtre Sauveur, lequel n'a jamais rien écrit. Il est evident par ce passage, dit saint Chrysostome (a), que les Apôtres n'ont pas tout écrit, mais qu'ils ont enseigné plusieurs choses par la parole seule; les unes, & les autres veritez sont également l'objet de nôtre foi, soit qu'elles se soient conservées dans l'Ecriture, ou dans la tradition. La tradition de l'Eglise mérite donc aussi nôtre créance. C'est une tradition; n'en demandez donc pas davantage. Voilà ce que dit saint Chrysostome: ce qui est conforme à ce qu'ont enseigné les plus anciens Peres, (b) dont la doctrine a été renouvelée au Concile de Trente (c), qui déclare que la vérité, & la discipline de l'Eglise Catholique sont comprises, tant dans les livres sacrez, que dans les traditions, qui ont été reçûes de la bouche de JESUS-CHRIST même, ou de ses Apôtres, & qui ont été conservées, & transmises jusqu'à nous, par une chaîne, & une suite non interrompue.

¶ 16. IPSE AUTEM DOMINUS. *Que nôtre Seigneur JESUS-CHRIST qui nous a aimé, & nous a donné une consolation éternelle. Il nous a donné les preuves les plus sensibles, & les plus réelles de son amour, en nous appellant à la foi, en nous séparant du grand nombre de ceux qui périssent dans l'infidélité (d); Il nous a donné une consolation éternelle, en nous accordant par la foi, & par le baptême, la remission de nos péchez, en nous remplissant de la ferme esperance de jouir après cette vie du bonheur du Ciel, en nous promettant son Royaume, & nous donnant des arrhes de ses promesses, par le Saint-Esprit qui réside au fond de nos cœurs, (e) & par la grace qu'il y répand, spem bonam in gratia.*

¶ 17. EXHORTETUR CORDA VESTRA. *Console lui-même vos*

(a) Chrysost. hic: ΕΝΤΑΥΤΑ ΔΥΝΑΜΙΝ ΙΔΕΙΝ ΟΙΣ ΠΑΝΤΑ ΔΕ ΘΕΩΣ ΛΟΓΩΣ ΠΑΡΑΔΙΔΟΥΝ, ΑΙΜΑ ΠΟΛΛΑ, ΚΑΙ ΑΓΡΑΘΩΣ. ΟΜΩΣ ΔΕ ΚΑΚΕΙΝΑ, ΚΑΙ ΤΑΥΤΑ ΙΣΤΗ ΑΞΙΟΜΑ. &c. Vide & Theodoret. & Theophyl. Est. Grot.

(b) Iren. l. 3. contra hares. c. 3. 4. Tertull. de

corona mil. c. 3. Basil. ad Amphilocho. de Spiritu sancto, c. 29. Epiphani. haresi 61. Aug. Ep. olim 118. nunc 54. ad Januar.

(c) Concil. Trident. sess. 4. c. 1.

(d) Rom. v. 8. 9. v. 11. 37. Ephes. 1h 4.

(e) Ephes. 1. 13. 14.

cœurs. Le Grec & la Vulgate à la lettre ; qu'il *exhorte*, ou anime vos cœurs ; mais le même terme Grec (a) qui signifie plutôt consoler ; toutefois saint Chrysostome, (b) & Théophylacte l'entendent dans l'un , & dans l'autre sens, d'affermir, d'animer, & de consoler. Qu'il vous console par la pratique des bonnes œuvres, & par de bons discours ; car la consolation des vrais Fidèles, ne consiste que dans les bonnes œuvres. Ou qu'il vous affermissé dans le bien, & dans la vérité ; car sans un secours particulier de Dieu, vous ne persévérerez ni dans l'un, ni dans l'autre ; sans lui vous tomberez dans le découragement, dans le péché ; & dans l'erreur.



CHAPITRE III.

Il demande les prières des Thessaloniens. Il leur donne des préceptes sur le travail des mains. Il leur en avoit donné l'exemple en prêchant chez eux. Il leur ordonne de se séparer de ceux qui vivent dans la fainéantise ; mais de les regarder toujours comme leurs freres. Salutation de sa main.

ψ. 1. **D**E cætero, fratres, orate pro nobis, ut sermo Dei currat, & clarificetur, sicut & apud vos,

ψ. 1. **A**U reste, mes freres, priez pour nous, afin que la parole de Dieu se répande de plus en plus, & qu'elle soit en honneur, & en gloire comme elle est parmi vous ;

COMMENTAIRE.

ψ. 1. **D**E CÆTERO, ORATE PRO NOBIS. *Au reste, priez pour nous.* Saint Paul demande aux Fidèles qu'ils implorent pour lui le secours de Dieu. Il nous donne par là l'exemple d'une parfaite humilité, & nous apprend le besoin que nous avons des prières les uns des autres. Souvent nous devons aux prières de nos freres, nôtre progrès, & nôtre persévérance dans le bien. Il souhaite ici que par le secours des prières des Thessaloniens, *la parole de Dieu se répande de plus en plus, & qu'elle soit en honneur* parmi les autres peuples, *comme elle est parmi eux.* Que les infidèles la reçoivent avec autant de docilité, & la prati-

(a) Παρεκάλειναι τὰς καρδίας ἡμῶν.

(b) Chrysof. Theophyl. hic.

2. *Et ut liberemur ab importunis, & malis hominibus : non enim omnium est fides.*

3. *Fidelis autem Deus est, qui confirmabit vos, & custodiet à malo.*

2. Et aussi afin que nous soyons délivrés des esprits intractables & méchants : car la foi n'est pas commune à tous.

3. Mais Dieu est fidèle, & il vous affermira, & vous préservera du malin esprit.

COMMENTAIRE.

quent avec autant de zèle, que les Thessaloniens l'ont reçue, & pratiquée.

ψ. 2. **UT LIBEREMUR AB IMPORTUNIS ET MALIS HOMINIBUS.** *Que nous soyons délivrés des esprits intractables & méchants.* Saint Paul étoit alors à Corinthe. Il avoit à combattre les Juifs incrédules, les Payens, & les faux frères. Il nous apprend lui-même qu'il eut beaucoup à souffrir dans cette ville-là. (a) Les Juifs auxquels il prêcha quelque tems, s'opposèrent à lui avec des paroles de blasphème, (b) en sorte qu'il fut obligé de les quitter, en secouant contre eux ses habits, & leur disant : Que votre sang retombe sur votre tête. Alors il s'adonna tout entier à l'instruction des Gentils. Mais cela ne fit qu'augmenter la rage de ses ennemis contre lui. Il eut besoin de toute sa constance au milieu de tant de travaux, & JESUS-CHRIST même s'apparut à lui une nuit pour le consoler, (c) en lui disant de prendre courage, & de demeurer à Corinthe en assurance, parce qu'il avoit un grand peuple dans cette ville.

NON OMNIUM EST FIDES. *La foi n'est pas commune à tous.* Ou, il n'est pas donné à tous d'être fidèles, & d'embrasser la foi. C'est un don de Dieu, qu'il ne fait qu'à qui il lui plaît. (d) On ne trouve par tout que des obstacles à la foi, que des ennemis de la vérité, que des gens qui résistent à la vocation de Dieu, & à la prédication de l'Évangile. Ne soyez point scandalisez de ce que nous souffrons, & rendez grâces à Dieu qui vous a appelés à la foi, & qui vous a donné un esprit docile, & un cœur intelligent.

ψ. 3. **FIDELIS DOMINUS QUI CONFIRMABIT VOS.** *Dieu est fidèle & il vous affermira* dans la foi, & dans la vertu. J'ai cette ferme confiance en sa bonté, & je me fonde sur ses promesses, qu'après avoir commencé en vous l'ouvrage du salut, il ne le laissera point imparfait. (e) Dieu n'abandonne jamais le premier ceux qu'il a une fois justifiés par sa grace. (f)

(a) 1. Cor. II. 3. & 1. Theſſal. III. 7.

(b) Act. XVIII. 5. 6.

(c) Act. XVIII. 5. 10.

(d) Ephes. II. 8. Philipp. I. 29. Joan. X. 26.

(e) Theſſal. II. 13. Vide 2^a Men. Tir.

(e) 1. Cor. I. 8. 9. 1. Theſſ. V. 24. Theophylact hic : Πιστος ἔν ἐστίν, τῶν ἄλλων, καὶ παρὰ τὴν αὐτὴν ὁ ἐνέρεξεν.

(f) Concil. Trident. sess. 6. cap. 11.

4. *Confidimus autem de vobis, in Domino, quoniam qua pracipimus & facitis, & facietis.*

5. *Dominus autem dirigat corda vestra in charitate Dei, & patientia Christi.*

6. *Denuntiamus autem vobis, fratres, in nomine Domini nostri Jesu Christi, ut subtrahatis vos ab omni fratre ambulante inordinatè, & non secundum traditionem quam acceperunt à nobis.*

4. Pour ce qui vous regarde, nous avons cette confiance dans le Seigneur, que vous accomplissez, & que vous accomplirez à l'avenir ce que nous vous ordonnons.

5. Que le Seigneur porte vos cœurs à l'amour de Dieu, & à la patience de J E S U S - C H R I S T.

6. Nous vous ordonnons, mes freres, au nom de notre Seigneur JESUS - CHRIST, de vous retirer de tous ceux d'entre vos freres qui se conduisent d'une manière déréglée, & peu conforme à la tradition qu'ils ont reçue de nous.

COM M E N T A I R E.

CUSTODIET A MALO. *Il vous préservera du malin esprit, (a) des embûches du Démon, & des efforts de tous les méchans qui sont les instrumens, & les suppôts de cet ennemi commun des gens de bien.*

ψ. 4. CONFIDIMUS AUTEM DE VOBIS. *Nous avons cette confiance dans le Seigneur, qu'avec son secours, en son nom, & par sa grace, vous accomplissez, & vous accomplirez à l'avenir ce que nous vous ordonnons.* Je ne me plains pas de vôtre fidélité, mais j'espère qu'elle sera encore plus grande, & plus ponctuelle à l'avenir. On verra par la suite qu'il y avoit quelque abus dans cette Eglise, particulièrement quant à l'oïiveté, & les autres maux qui en font des suites.

ψ. 5. DOMINUS AUTEM DIRIGAT CORDA VESTRA IN CHARITATE DEI. *Que le Seigneur porte vos cœurs à l'amour de Dieu, & à la patience de JESUS-CHRIST.* C'est le sens du Grec: (b) Que le Seigneur remplisse vos cœurs de son amour, & qu'il vous donne la grace de souffrir vos peines dans le même esprit de patience, avec lequel J E S U S - C H R I S T a souffert pour vous les ignominies, & la mort. Ou bien: Qu'il vous donne une ferme espérance dans l'attente de ses promesses, & de ses récompenses. (c) Il joint la patience à la charité; car l'une est une preuve de l'autre. Les Peres Grecs (d) remarquent dans ce verset les trois Personnes de la très-sainte Trinité: Dominus, le Saint-Esprit, qui dirige nos cœurs, & qui les porte à l'amour de Dieu le Pere, & à la patience de JESUS-CHRIST. Ils employent ce passage pour prouver la divinité du Fils.

ψ. 6. DENUNTIAMUS VOBIS IN NOMINE DOMINI. *Nous vous*

(a) Α'πὸ τοῦ πονηροῦ.

(b) Ὁ δὲ Κύριος κατεβιδνάει ὑμῶν εἰς καρδίαι· εἰς τὴν ἀγάπην τοῦ Θεοῦ, ἣ εἰς τὴν ὑπομονὴν τὸ Χριστοῦ.

(c) Theophyl. Τοῦ δὲ, εἰς τὴν ὑπομονὴν

τὸν Χριστὸν ἢ ἐπιτολήσει, ἵνα ὑπομένωμεν ὡς ἐκεῖνος ὑπομένεν, ἢ ἵνα μεθ' ὑπομονῆς ἀναμίσθωμεν τὸν Χριστόν, &c.

(d) Theodorat. Basl. apud Theophyl. hic. Comment. 2. Cor. 111. 17. Dominus autem spiritus est.

ordonnons au nom de notre Seigneur. Saint Paul use ici de son autorité, & ordonne aux Theffaloniciens de se séparer de tous ceux d'entre eux qui vivent d'une manière déréglée, & peu conforme à la tradition qu'ils ont reçue de lui. Ces dérèglemens auxquels il s'oppose avec tant de sévérité, ne sont pas des désordres grossiers, & contraires à la pudeur, à la justice, à l'honneur de l'Eglise, des crimes scandaleux, comme on en voit aujourd'hui une infinité parmi les Chrétiens. Ce sont des choses que bien des gens regardent avec indifférence, & plutôt comme des défauts, ou des imperfections, que comme des péchez. C'est la curiosité, l'inutilité, l'oisiveté; se mêler des affaires d'autrui, ne pouvoir demeurer tranquilles, occuper dans le travail, & dans le silence. Voilà les désordres contre lesquels l'Apôtre prononce ici une espèce d'excommunication: *Que vous retiriez de la compagnie de quiconque vit d'une manière déréglée.* Certainement rien ne donne une plus haute idée de la perfection de ces premiers Chrétiens, que cette sévérité de saint Paul.

Saint Chrysostome, (a) saint Augustin, (b) Théophylacte, (c) & plusieurs autres entendent ici par cette séparation, une espèce d'excommunication. Mais saint Chrysostome (d) semble en borner les effets en ce que celui qui étoit en cet état, n'avoit pas la liberté de parler à ses freres qu'il recevoit d'eux l'aumône en silence, sans qu'on lui parlât, si ce n'est pour le reprendre, & pour l'exhorter à la pénitence. Théophylacte remarque que cette séparation étoit autrefois regardée comme une fort grande peine parmi les Chrétiens. Mais, ajoute-t'il, aujourd'hui elle n'est plus en usage.

Les Auteurs des Régles Monastiques en ont toutefois conservé la pratique dans les Monastères; & saint Benoît distingue clairement deux sortes d'excommunications; la grande excommunication, par laquelle l'homme est livré à Satan, & privé des secours, & des prières de ses freres (e); & la moindre (f), qui est une séparation de la table commune, ou de la compagnie des freres. Saint Jérôme (g) dans la vie de sainte Paule parle aussi de cette excommunication monastique que cette sainte exerçoit dans son Monastere contre celles de ses sœurs, qui aimoient à causer, & à qué-

(a) Chrysoſt. hic: Σπίμιθε ἀπ' αὐτῶ, τέλει, μὴ μεταδίωτε αὐτῶ παρησιας, ἐιδὲ νουθετῆ ὅτι ὀργίζεσθε.

(b) Aug. lib. contra Epist. Parmeni. c. 2. & contra Donatistas post collationem, c. 4. & lib. de fide & operib. c. 2.

(c) Theophylact. hic: Μεγάλῃ γὰρ κόλασει, ὁ ἀθεμιτός ἰδοὺ πάσαι, ἀλλ' οὐχὶ τῶν. Εἰ γὰρ τῷ ἀπλῶς ἀργῆντος χωρίζεται ἴδεν, πῶσω

μᾶλλον εἰς ἄλλον.

(d) Chrysoſt. ad Th. 13. & 14. Δίκην σοι ὅτι μὴ ἀλλῶ ἄριστ' αὐτῷ ἡμῶν, τῶ δ' παρ' ἑσέας αὐτῶν καταστρέψαν.

(e) S. Bened. Reg. c. 24. & 26.

(f) Idem Regul. c. 25. Vide Hæften. Disquis. monastic. l. 3. tract. 4. Disquis. 1. & 2.

(g) Hieronym. in Epitaph. Paula.

7. *Ipsi enim scitis quemadmodum oporteat imitari nos ; quoniam non inquieti fuimus inter vos :*

8. *Neque gratis panem manducavimus ab aliquo ; sed in labore , & in fatigatione , nocte & die operantes , ne quem vestrum gravaremus.*

7. Car vous savez vous-mêmes comment il faut nous imiter ; puisque nous n'avons point causé de trouble parmi vous :

8. Et nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne ; mais nous avons travaillé jour & nuit avec peine & avec fatigue , pour n'être à charge à aucun de vous.

COMMENTAIRE.

reller. Elle les faisoit demeurer au dehors de l'oratoire , & manger au dehors du réfectoire commun. *Quam linguosam , garrulam , ac procacem , risisque perspexerat delectari , & sapius commonitam nolle converti , inter ultimas , & extra conventum fororum ad fores triclinii orare faciebat , & separatim cibum sumere.* Voilà les mêmes fautes pour lesquelles l'Apotre ordonnoit qu'on se séparât des freres déréglez.

ET NON JUXTA TRADITIONEM. *Et peu conforme à la tradition qu'ils ont reçüe de nous.* Saint Paul avoit enseigné de vive voix , & avoit montré par son exemple (a), qu'il faut vivre en paix dans la société des fidèles , s'occuper au travail dans le silence , & ne se pas ingérer dans les affaires d'autrui. Voilà la tradition qu'il avoit laissée aux Fidèles de Thessalonique , & dont l'Eglise a toujours conservé l'esprit, quoique la discipline ait varié pour les peines dont on l'a puni.

¶ 7. QUEMADMODUM OPORTEAT IMITARI ; NOS QUONIAM NON INQUIETI FUIMUS. *Comment il faut nous imiter ; puisque nous n'avons point causé de trouble parmi vous.* Nous n'y avons point été inquiets, turbulents, intrigans. Le Grec (b) : *Nous n'avons pas été déréglez parmi vous.* Le terme de déréglé , se prend ici dans le même sens qu'au verset précédent, pour un homme qui vit dans l'oïseté, dans la paresse, qui se mêle de tout, qui s'embarrasse des affaires d'autrui, &c. Dieu a condamné l'homme au travail ; dès qu'il vit dans l'oïseté, il est hors de la regle. Le travail est un remède à l'inconstance , & à la légèreté du cœur humain. Quiconque s'abandonne à l'oïseté, tombe bien-tôt dans le désordre , & dans les péchez, qui en sont des suites.

¶ 8. NEQUE GRATIS PANEM MANDUCAVIMUS.. *Nous n'avons pas mangé gratuitement le pain de personne.* Quoique nous eussions droit d'exiger de vous les choses nécessaires à notre subsistance , & que

(a) Theodoret. Theophyl. Κατὰ τὴν ἀσκήσαν... ἢν δὲ ἔργον ὑμῶν παρέδωκα , τίτος θεοδώρος ὑμῶν κυρίως ἔστ' ἡ τοιαύτη παρέδωκε.
 (b) Οὐκ ἠτακτοῦσα ἐστέ ὑμῶν. Theophyl. Τίτῳ , καὶ ἠργασίᾳ. Ἀταξίαν γὰρ τὴν ἀργίαν ἐνομαζομεν... ὁ γὰρ θεὸς ἔταξε τὴν ἀδρανειάν ἠργασίᾳ... ὅτι ὁ ἀργεῖν ἐκλείουσα τὴν ἐξουσίαν.

9. *Non quasi non habuerimus potestatem; sed ut nosmetipsos formam daremus vobis ad imitandum nos.*

10. *Nam & cum essemus apud vos, hoc denuntiabamus vobis, quoniam si quis non vult operari, nec manducet.*

9. Ce n'est pas que nous n'en eussions le pouvoir : mais c'est que nous avons voulu nous donner nous-mêmes pour modèle, afin que vous nous imitassiez.

10. Aussi lorsque nous étions avec vous, vous déclarions-nous, que celui qui ne veut point travailler, ne doit point manger.

COMMENTAIRE.

nos occupations nous dispensassent légitimement du travail de nos mains, toutefois pour ne vous être point à charge, & pour vous donner l'exemple du travail, & de l'application où vous devez être, pour éviter les tentations, & les surprises du Démon, j'ai voulu me réduire à travailler de mes mains; & cela avec peine, & fatigue; non-seulement à mes heures de loisir, mais nuit & jour; non pour m'occuper, & pour éviter simplement l'oïveté, mais pour gagner ma vie, & pour n'être à charge à personne. (a) Ceci, de même que tout ce qu'il a dit dans les deux versets précédens (b), insinuë que les Fidèles de Thessalonique étoient fort pauvres.

ψ. 9. NON QUASI NON HABUERIMUS POTESTATEM. Ce n'est pas que nous n'eussions le pouvoir, de vous demander la subsistance, & que nos occupations ne fussent une raison légitime de nous dispenser du travail. JESUS-CHRIST lui-même ne dit-il pas (c) que l'ouvrier est digne de son salaire, & que chacun doit vivre de sa profession? Où est le soldat qui fasse la guerre à ses dépens (d)? Mais nous avons voulu vous donner dans nos personnes un modèle de la vie sérieuse, & occupée que vous devez mener. Or si moi, qui n'y étois point obligé, ai bien voulu uniquement pour vous donner l'exemple, m'assujettir à travailler, que ne devez-vous pas faire, vous que Dieu a mis dans l'obligation de le faire, & par la nécessité de votre condition, & par la Loi qu'il vous a imposée (e).

ψ. 10. SI QUIS NON VULT OPERARI, NEC MADUCET. Que c'est lui qui ne veut point travailler, ne doit point manger. C'est un proverbe qui étoit commun parmi les Hébreux (f). On le trouve aussi à peu près de même chez les Profanes (g). Parmi tous les peuples l'oïveté a

(a) Voyez 1. Thesal. II. 7. 9. I. Cor. IV. 12. Añ. xx. 34.

(b) Theophylact. hic.

(c) Matt. x. 10.

(d) I. Cor. XI. 6.

(e) Genes. III. 17. 18. 19.]

(f) In Bereschit Raba, & in Ohel-moad, & in lib. Zeror. Vide Cartuigt. Druf.

(g) Homer. Odyss. T. . . οὐ γὰρ ἀργόν

ἀνὴρ μαθόντων ἐπις γ.

χοίνικος ἀπύται.

Pythagor. ἐπὶ χοίνικος μὴ καθήσθαι. Ne demeurer pas assis sur le vaisseau où l'on met le pain, ou le froment; c'est-à-dire, selon Eustathe, ne pas vivre dans l'oïveté: μὴ καθήσθαι ἀργός. Voyez Grot.

toujours

11. *Audivimus enim inter vos quosdam ambulare inquietè, nihil operantes, sed curiosè agentes.*

11. Car nous avons appris qu'il y a parmi vous quelques gens inquiets, qui ne travaillent point, & qui se mêlent de ce qui ne les regarde pas.

12. *Is autem, qui ejusmodi sunt, denuntiamus, & obsecramus in Domino Jesu Christo, ut cum silentio operantes, suum panem manducent.*

12. Or nous ordonnons à ces personnes, & nous les conjurons par notre Seigneur JESUS-CHRIST, de manger leur pain en travaillant en silence.

COMMENTAIRE.

toujours été odieuse. Ce qui rend si honteuse la pauvreté involontaire, est parce qu'on présume toujours que celui qui est pauvre, ne l'est que faute de diligence & de travail. Parmi d'anciens peuples on accusoit en Justice, & on condamnoit à l'amende ceux qui étoient convaincus de fainéantise (a). Au reste quand S. Paul avance qu'il ne faut pas que les fainéans mangent : *Si quis non vult operari, non manducet* ; il veut dire simplement qu'il n'est pas digne de manger, ni qu'on lui donne l'aumône : mais il ne vous défend pas de lui faire du bien (b), & d'exercer envers lui la charité, comme il le dit ci-après au ψ. 13.

ψ. 11. AUDIVIMUS. *Nous avons appris qu'il y a parmi vous quelques gens inquiets (c)* ; de ces fainéans, dont il a parlé ci-devant, de ces hommes dérangez, & desœuvrez, qui négligent leurs propres affaires, pour se mêler de celles d'autrui ; curieux, volages, novellistes, grands causeurs, inquiets, semeurs de mauvais rapports ; qui achètent par de basses complaisances la liberté de voir les riches, & le droit de leur demander, ou du pain, ou de l'argent.

ψ. 12. DENUNTIAMUS, ET OBSECRAMUS IN DOMINO. *Nous ordonnons à ces personnes, & nous les conjurons en notre Seigneur.* Il mêle la douceur avec la sévérité, la prière avec le commandement. Il parle en Apôtre & en pere. Il veut que ces personnes mangent leur pain, en travaillant en silence ; qu'ils travaillent de leur main pour gagner leur vie : Car ceux qui mandient, ne mangent pas leur pain, mais celui des autres (d). Il ne faut donc pas donner l'aumône à ceux qui ont la force de travailler, & ne travaillent point, dit Théophylacte (e) ; c'est les entretenir dans le vice & dans le désordre.

(a) *Ælian. l. 4. c. 1. & Herodot. l. 2. & Diogen. l. 1. de Ægyptiis. Diogen. Laërt. l. 2. in Solone, de Atheniensibus ; Leges Romana, Cod. l. unica, de mendicantibus validis.*

(b) *Theodoret. Τὸ δὲ, καὶ ἰσθιω-α, ἢ πρὸς τὸς παρέχοντας ἔρακειν, ἀλλὰ πρὸς τὸς ἀγαθὸν ζῶντας. Τὰς γὰρ παρέχουσιν ἀφαιροῦν μὲν ὀλίγα, μὴ εἰς τὸ πλεονέκτην ἀφορᾶν μοχθηρίας,*

ἀλλὰ ἢ οἰκεία φιλοπρέπεια κεχῆσθαι.

(c) *Græc. Ἀκούομεν γὰρ ἕνας περιπατοῦντας ἐν ὑμῖν ἀπὸ χίλων.*

(d) *Chrysost. Τὸν ἑαυτῶν ἄρτον. Τητέστιν, ἢ ἐν οἰκίῳ πόνῳ, ἀλλὰ μὴ ἢ ἀλλοτρίῳ, ἢ ἀπὸ τοῦ περιπατοῦντος ἀπορροῦνται.*

(e) *Theophyl. ad ψ. 11. Οὐ γὰρ ἐλεῖσθαι δεῖ τὸν ἀργύριον, καὶ ἀργύριον.*

13. Vos autem, frateres, nolite deficere beneficientes.

14. Quod si quis non obedit verbo nostro per Epistolam, hunc notate, & ne commisceamini cum illo, ut confundatur:

15. Et nolite quasi inimicum existimare; sed corripite ut fratrem.

13. Et pour vous, mes freres, ne vous laissez point de faire du bien.

14. Que si quelqu'un n'obéit pas à ce que nous ordonnons par notre Lettre, notez-le, & n'ayez point de commerce avec lui, afin qu'il en ait de la confusion & de la honte.

15. Ne le considérez pas néanmoins comme un ennemi; mais avertissez-le comme votre frere.

COMMENTAIRE.

ψ. 13. VOS AUTEM, NOLITE DEFICERE BENEFICIENTES. Pour vous, mes freres, ne vous laissez point de bien faire. Que sous prétexte d'éviter les mauvais pauvres dont je viens de vous parler, & auxquels je vous ai dit de ne vous pas joindre, vous ne rejettiez pas les vrais pauvres. N'abandonnez pas même ces gens, qui ne méritent pas qu'on leur fasse l'aumône; exercez envers eux une double charité; marquez-leur par votre air que vous désapprouvez leur dérangement (a), & reprenez-les comme vos freres, en même tems que vous leur tendez la main pour les secourir dans leur besoin. D'ailleurs vous pourriez sous ce prétexte refuser l'aumône à de vrais pauvres, & qui sont dignes de ressentir les effets de votre libéralité. Il vaut mieux donner à un pauvre indigne, que de refuser à un digne. Souvent en voulant trop choisir, on perd l'occasion de bien faire.

ψ. 14. SI QUIS NON OBEDIT, ... HUNC NOTATE. Si quelqu'un n'obéit pas à ce que nous ordonnons par notre Lettre, notez-le. Ou bien: Si quelqu'un n'obéit pas à ce que nous ordonnons, marquez-le moi dans une Lettre que vous m'écrirez (b); afin que je voye ce qu'il y aura à faire pour sa correction. Mais la première traduction est plus approuvée. Notez le, évitez-le, traitez-le comme je vous l'ai dit plus haut; séparez-vous de lui par une espèce d'excommunication (c); n'ayez point de commerce avec lui, afin qu'il en ait de la confusion, & de la honte, & que cela le fasse rentrer en lui même; car voilà la fin de toutes les censures, & de toutes les peines Ecclesiastiques. L'Eglise ne veut point la mort du pécheur, mais sa conversion.

ψ. 15. NOLITE QUASI INIMICUM EXISTIMARE. Ne le considérez pas comme un ennemi. C'est votre frere; compatissez à sa foiblesse; c'est un membre malade du corps dont vous êtes membres; compa-

(a) Vide Chrysof. & Theophyl. hic.

(b) Vide Grot. Est.

(c) Chrysof. Theodoret. Theophyl. Erasmi. Pisc. aliii.

16. *Ipse autem Dominus pacis det vobis pacem sempiternam in omni loco. Dominus sit cum omnibus vobis.*

16. Cependant je prie le Seigneur de paix de vous donner sa paix en tout lieu, & pour toujours. Que le Seigneur soit avec vous tous.

17. *Salutatio, meâ manu Pauli. Quod est signum in omni Epistola, ita scribo.*

17. Je vous salue ici de ma propre main, moi Paul. C'est là mon seing dans toutes mes Lettres; j'écris ainsi:

18. *Gratia Domini nostri Jesu Christi cum omnibus vobis. Amen.*

18. La grace de notre Seigneur JESUS-CHRIST soit avec vous tous. Amen.

COMMENTAIRE

tifiez à sa maladie (a). Plus son infirmité est grande, plus il faut travailler à le guérir. La grande excommunication, qui sépare le pécheur de la Communion de l'Eglise, le rend à nôtre égard comme un Payen, & un Publicain (b); comme un homme à qui nous ne daignons pas donner le salut (c). Mais ici il ne s'agit pas de cette excommunication majeure; & dans celle-là même il est permis d'exhorter les excommuniés à la pénitence, & à l'obéissance (d).

ψ. 16. DET VOBIS PACEM SEMPITERNAM IN OMNI LOCO. *Que Dieu vous donne la paix en tout lieu, & pour toujours.* Au lieu de *en tout tems*, plusieurs Exemplaires Grecs lisent (e), *en toute manière*. Mais de très-anciens Manuscrits sont semblables à la Vulgate; & il est fort croyable que S. Chrysostome a lû de même. Que Dieu vous donne sa paix par tout, en toutes choses, & en toute manière.

ψ. 17. SALUTATIO, MEA MANU PAULI. *Je vous salue de ma main, moi Paul, c'est-là mon seing dans toutes mes Lettres.* Ce verset, & le suivant étoient de la main de S. Paul; le reste de l'Epître étoit apparemment de la main de Silas, ou de Timothée: mais de peur qu'on ne s'y méprît, & qu'on ne fit passer de fausses Lettres sous son nom, il met ici son seing (f), & avertit qu'il a coutume d'en user ainsi dans ses Lettres, & qu'il les finit d'ordinaire par ces mots: *La grace de notre Seigneur JESUS-CHRIST soit avec vous tous. Amen.* On a pû remarquer ci-devant chap. II. 2. que la précaution de S. Paul n'étoit nullement inutile, & qu'il y avoit des imposteurs qui abusoient de son nom pour tromper les simples, en citant faussement de ses discours, & en montrant de fausses Lettres, dont ils le disoient Auteur. On croit qu'il avoit un sceau particulier, ou une paraphe, ou manière d'entrelasser les lettres de son nom, que l'on ne pût aisément contrefaire.

ψ. 18. GRATIA DOMINI, &c. *Que la grace de notre Seigneur JESUS-*

(a) Theodoret. Μελῶν γὰρ ἰουσηκότων ἐπί-
χει ἔστιν. τοῖς ἑτοιμάτοις τινὲς ἐπέφορον δε-
κατίω δεσφῆ, ἢ ἰσδάμιν.

(b) Matt. XVIII. 17.

(c) 1. Joan. V. 10.

(d) Cajet. Est.

(e) Διὰ πάντων ἐν ἑαυτῇ τρόπῳ. Alii: Ἐν
ἑαυτῇ τροπῳ. Ita Clarom. G. L. Germ. Ve-
chel. Ambrosiast. Hieronymiast. Borner. G. L.

(f) Vide 1. Cor. XVI. 21. Coloss. IV. 18.

(g) Grot. Est.

CHRIST *soit avec vous*. C'est ce que S. Paul écrivoit à la fin de toutes ses Lettres (a); quoiqu'il ne le mît pas toujours en mêmes termes. *Amen* est peut-être une addition faite par les Eglises, ou mise par les copistes, pour conclure la lecture, ou l'écriture de cette pièce.

Dans les Exemplaires Grecs on lit à la fin de cette Epître, qu'elle a été écrite d'Athènes. Le Copte dit qu'elle fut envoyée par *Silvain, & Timothée*. Le Syriaque dit qu'elle fut envoyée de *Laodicée en Pisidie par Tychique*. L'Auteur de la Synopse attribuée à S. Athanase, Occuménus, & quelques Manuscrits lisent qu'elle a été écrite à Corinthe, de même que la première aux Thessaloniens. Plusieurs anciens Manuscrits mettent l'Epître aux Hébreux immédiatement après celle-ci.

(a) *Anselm. Est. Menoch. Bez. Pise.*

Fin du Commentaire sur la seconde Epître aux Thessaloniens.

